



Conseil départemental du 28 mai 2021
Annexe à la délibération n° 2/01

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210528-lmc100000022030-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021



rapport d'activité des services 2020





Patrick Septiers
PRÉSIDENT

→ Dominée par une épidémie mondiale qui n'a pas terminé son cycle, **l'année 2020 a été guidée pour notre collectivité par un maître-mot : l'adaptation.**

S'adapter, composer avec l'urgence, trouver les clés pour pouvoir aider, accompagner les Seine-et-Marnais les plus impactés et fragilisés par la crise tout en poursuivant nos missions au service de l'avenir du territoire : voilà ce qui a rythmé notre quotidien en 2020.

Face à cette crise inédite, le Département s'est mobilisé pour agir vite et bien, en prenant les décisions qui comptent dans un temps et des proportions adaptés à l'urgence de la situation. Dès le mois de mars, le Département a mobilisé ses troupes et ses moyens pour, d'une part, assurer la continuité de service de la collectivité en adaptant son organisation interne et permettre au maximum d'agents de travailler à distance dans de bonnes conditions. Très vite, il a également mis en place une logistique minutieuse pour acquérir et distribuer du matériel sanitaire à destination des personnels soignants et des populations prioritaires, assurer un transport à la demande domicile/travail pour les personnels soignants ou encore livrer des palettes de denrées alimentaires au bénéfice des campements de Roms. Fort de son expérience héritée de la gestion des crues exceptionnelles de 2016 et 2018, il a réactivé le dispositif « Seine-et-Marne Entr'aide », ce qui a permis de recruter plus de 1100 bénévoles pour prêter main forte aux associations caritatives venant en aide aux personnes fragiles, isolées ou handicapées.

Fidèle à ses missions de solidarité territoriale, le Département a par ailleurs mis sur pied, dès le mois de juin, un vaste plan de relance et de soutien à destination des acteurs économiques dont l'activité a été la plus impactée par la crise. D'un montant de plus de 25 M€, il a été complété et renforcé tout au long de l'année.

Malgré la gestion de crise, le Département a aussi poursuivi ses missions et ses projets au service de la Seine-et-Marne : une nouvelle marque de territoire a vu le jour, un accord a été trouvé avec la Région pour la future plateforme d'approvisionnement des cantines des collèges et lycées, un nouveau cahier thématique consacré aux projets de territoires a été conçu, un nouveau parcours collégien a été mis en place, le schéma de la lecture publique a été adopté. Nous avons également poursuivi notre politique de soutien aux collectivités locales grâce à la politique contractuelle et notre agence d'ingénierie territoriale... Et nous avons su, malgré les dépenses engagées dans le cadre de la crise sanitaire, préserver notre capacité à investir à la hauteur de nos engagements pris en 2015.

Cette année 2020 a été certes difficile, mais elle a aussi montré toute la force des Départements comme administration de proximité : notre capacité à fédérer, notre agilité, notre réactivité, notre inventivité et notre mobilisation au plus près du terrain sont les signes éclatants de la vitalité de notre collectivité.

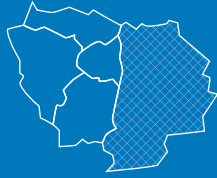




→ Sommaire

- **L'exécutif départemental** **p. 7**
 - Le cahier thématique « projets de territoires »
 - La gestion de la crise sanitaire
 - Les finances départementales
 - Un plan d'attractivité médicale
 - La démarche de marketing territorial
- **Gestion de la CRISE COVID** **p. 14**
- **Direction générale des services** **p. 22**
- **Direction générale adjointe de la solidarité** **p. 30**
- **Direction générale adjointe de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire** **p. 40**
- **Direction générale adjointe de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales** **p. 50**
- **Direction générale adjointe de l'administration et des ressources** **p. 60**

LA SEINE-ET-MARNE DANS L'ÎLE-DE-FRANCE



49 %
DE LA SURFACE
DE LA RÉGION

POPULATION



1 412 516

HABITANTS
dont

27,9 %
ont moins de
20 ANS

ÉDUCATION



1 339

ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT

dont **128** collèges publics

3^e DÉPARTEMENT
FRANCILIEN

pour sa croissance démographique
(taux d'évolution annuelle 0,68 %
depuis 5 ans (période 2013-2018))

237,2

HABITANTS
AU KM²

72 879 collégiens (collèges publics)

61 072 lycéens

18 384 étudiants

TERRITOIRE

5 900 KM²
DE SUPERFICIE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

23 CANTONS et **5**
arrondissements

ÉCONOMIE



83 869

établissements économiques actifs

59,3 %

DU TERRITOIRE
composé d'espaces agricoles



507

COMMUNES

dont **365** | **2 000**
de moins de | habitants

EMPLOI

12 323 KM

DE ROUTES
dont

4 321 KM de routes
DÉPARTEMENTALES

23

INTERCOMMUNALITÉS
à fiscalité propre

(communautés de communes
et communautés d'agglomération)

57 %

des Seine-et-Marnais travaillent
dans le département

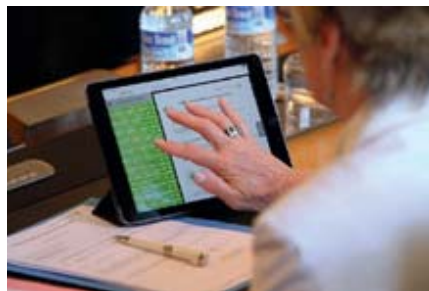
→ L'exécutif départemental

Les Conseillers départementaux sont élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire. Le Conseil départemental constitue ainsi une assemblée délibérante strictement paritaire, chaque canton étant représenté par un binôme « femme-homme ».

Les commissions spécialisées

Avant les débats en séance publique du Conseil, les 8 commissions spécialisées examinent les dossiers et préparent ainsi les décisions qui seront soumises à l'Assemblée départementale. Elles sont dirigées chacune par un(e) président(e) et travaillent avec l'appui technique des services départementaux.

- **Commission n° 1** : Aménagement du territoire, politiques contractuelles, environnement et agriculture
- **Commission n° 2** : Administration générale
- **Commission n° 3** : Routes, transports et mobilités
- **Commission n° 4** : Solidarités
- **Commission n° 5** : Éducation, vie associative, jeunesse et sports
- **Commission n° 6** : Culture, patrimoine et tourisme
- **Commission n° 7** : Finances
- **Commission n° 8** : Règlement intérieur



Les projets en faveur des Seine-et-Marnais

Parmi les grands projets du mandat, les élus ont lancé une démarche visant à redynamiser l'attractivité de la Seine-et-Marne en Île-de-France et au-delà. Dans le Livre blanc « Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles », publié en 2017, le Président et les élus ont fixé les grands axes de travail pour les prochaines années. Ce mandat 2015-2021 a pour objectif de fonder les bases, en interne comme avec nos partenaires, pour rendre la Seine-et-Marne incontournable en Île-de-France : rénover les politiques de solidarité, soutenir les investissements des territoires et favoriser le développement ainsi que le rayonnement de la Seine-et-Marne.



→ Séance publique

ZOOM

Le cahier thématique « projets de territoires »

Le Département est un partenaire privilégié et de proximité des collectivités seine-et-marnaises, avec lesquelles il s'attache à construire, développer et préserver le territoire, guidé par l'ambition déclinée dans le Livre Blanc « Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles ».

En 2020, un nouveau cahier thématique consacré aux projets de territoires présente les grands projets innovants que le Département entend soutenir et mettre en œuvre au service de ses habitants, de ses acteurs économiques et touristiques, et plus largement au bénéfice du rayonnement et de l'attractivité de la Seine-et-Marne.

Élaboré sur la base de consultations menées auprès de chacune des intercommunalités seine-et-marnaises entre octobre et décembre 2019, il s'appuie ainsi sur une méthode constructive et sur un objectif clair : porter la voix des territoires et conforter le rôle du Département comme ensemble et garant de la cohérence et de l'aménagement de la Seine-et-Marne.

Ce document, qui s'appuie également sur les propositions du Conseil stratégique et sur la philosophie de la nouvelle marque de territoire « Seine-et-Marne, Vivre en Grand ! », décline ainsi trois axes stratégiques pour l'avenir de notre territoire :

- **Affirmer une attractivité originale** au sein de la Région Métropole ;
- **S'engager pour la vie quotidienne** des Seine-et-Marnais ;
- **Innover en faveur de la transition énergétique.**

Enjeux et projets

Le premier axe donne un éclairage complet sur les enjeux et projets qui mobilisent le Département pour améliorer l'attractivité de la Seine-et-Marne : l'accompagnement des filières stratégiques et secteurs d'activités remarquables du département, le développement et la valorisation de l'offre touristique ou encore le soutien au développement de l'offre d'enseignement et de formation portée par les universités.

Offre de santé, de mobilités et d'équipements de proximité

Le deuxième axe donne les clés permettant de répondre aux besoins des Seine-et-Marnais en termes d'offre de santé, de mobilités et d'équipements de proximité. Il décrit notamment les priorités identifiées par le Département pour améliorer l'offre et le maillage de transports en bus pour tous les publics et sur l'ensemble du territoire, mais également pour maintenir le niveau d'infrastructures routières à un haut niveau de qualité. Il précise également le contenu du plan de reconquête médicale

engagé en 2020 par la collectivité et indique les principales actions du Département pour permettre à tous les Seine-et-Marnais d'accéder à des équipements culturels et sportifs de qualité.

Aménagement et développement du territoire

Enfin, le troisième axe délivre la vision et l'ambition du Département pour « ménager son territoire », c'est-à-dire poursuivre son aménagement et son développement tout en préservant la qualité de son patrimoine naturel et énergétique. Cela se traduit notamment par un programme complet d'actions permettant de protéger la ressource en eau et la ressource forestière, de poursuivre une politique « zéro phyto » pour ses aménagements et de préserver les espaces naturels, mais également à travers le projet de plateforme d'approvisionnement des cantines des collèges et lycées seine-et-marnais en produits locaux. Cet axe décrit également les objectifs du Département pour favoriser l'aménagement durable des espaces urbains et l'accélération de la transition écologique du territoire.



ZOOM

La gestion de la crise sanitaire

Dès le début de l'épidémie, le Département a mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité de son activité, soutenir les populations les plus vulnérables et fournir en masse des équipements sanitaires. Il a également mis en place un vaste plan de relance et de soutien aux acteurs économiques du Département les plus impactés par la crise.

Par sa gestion de crise, par son rôle moteur, facilitateur et d'ensemblier des territoires, par son inventivité, sa réactivité et sa disponibilité, le Département a montré qu'il était un échelon indispensable de l'action locale aux côtés des communes.

D'une part, le Département a mobilisé, dès les premières semaines de la crise sanitaire, ses équipes et d'importants moyens (13 M€) afin d'acquiescer et d'assurer la distribution de matériel sanitaire à destination des personnels soignants et des populations prioritaires.

Des moyens pour assurer la continuité de son activité

Sur l'ensemble de l'année 2020, le Département a mis en œuvre à ce titre une importante logistique afin de pouvoir organiser la collecte, le stockage et la distribution de masques, gels et équipements de protection sur l'ensemble du territoire. Il a distribué 3 millions de masques (dont plus de 1 million de FFP2) aux hôpitaux, aux pharmacies et aux Ehpad mais également 480 000 sur-blouses, 35 000 visières, 35 000 sur-chaussures et 35 000 charlottes, et organisé la distribution gratuite de masques lavables en tissu (certifiés Afnor) à la population, à raison de deux unités par Seine-et-Marnais.

Il a également organisé et pris en charge un transport à la demande domicile/travail pour les personnels soignants (près de 1 400 courses effectuées) et assuré durant huit semaines la livraison de plus de 400 palettes de denrées alimentaires, fournies par les associations caritatives, au bénéfice des campements de Roms (12 000 repas livrés par semaine). Il a aussi fourni 240 tablettes numériques aux Ehpad pour rompre l'isolement des seniors.

Le Département a par ailleurs réactivé le dispositif « Seine-et-Marne Entr'aide », qui a permis de recruter plus de 1 100 bénévoles seine-et-marnais

pour prêter main forte aux associations caritatives en aide aux personnes fragiles, isolées ou handicapées.

Dans le domaine social, l'État a réquisitionné une partie du personnel départemental pour venir en aide à l'effort collectif (12 infirmières et 3 médecins de services de PMI, agents mis à disposition de l'ARS pour la cellule « RH renforts Covid »), recensé les besoins et problématiques des Établissements sociaux et médicaux-sociaux (ESMS) et proposé via chaque Maison départementale des solidarités dans un accompagnement social dans la stratégie de dépistage.

Pour assurer la garde d'enfants des personnels soignants, le Département a organisé la mise à disposition de six collèges seine-et-marnais (200 agents techniques mobilisés). Pour répondre aux besoins d'enseignement à distance des collégiens, il a autorisé le prêt d'environ

un millier d'ordinateurs et tablettes numériques aux familles qui le demandaient.

Plan de relance et de soutien aux acteurs économiques

D'autre part, le Département a mis en œuvre un vaste plan de relance et de soutien à destination des acteurs économiques dont l'activité était la plus impactée par la crise, d'un montant de plus de 25 M€. Mises en place en concertation avec les chambres consulaires, ces mesures se sont traduites globalement par des fonds de soutien à la trésorerie sous forme d'avances remboursables ou d'aides directes, par des aides au redémarrage de l'activité notamment en matière d'acquisition de matériel de protection ou de charges fixes, ou encore par l'intermédiaire de la commande publique pour relancer les carnets de commandes des entreprises.



Voté le 19 juin et le 13 novembre 2020, ce plan de résilience a été revu et adapté tout au long de l'année, pour répondre aux besoins des secteurs suivants :

LOISIRS ET TOURISME

600 000 €

D'ACHAT DE BILLETS ET SÉJOURS
dans des sites touristiques

2,5 M€

**EN SOUTIEN
AUX OFFICES DU TOURISME**

2,5 M€

**DE PARTICIPATION
AU FONDS DE RÉSILIENCE**
de la Région Île-de-France,
dont 2 M€

ciblant les entreprises de
l'hôtellerie-restauration et

500 000 €

à destination des entreprises éligibles
dans le cadre d'un bonus territorial

100 000 €

**POUR L'ACQUISITION,
par Seine-et-Marne Attractivité,
DE SÉJOURS GÎTES ET
CHAMBRES D'HÔTES**

700 000 €

**D'AIDE AUX SYNDICATS
GESTIONNAIRES
D'ÎLES DE LOISIRS
EN SEINE-ET-MARNE**

Près de 10 M€ de primes

versées au personnel des SAAD
(service d'aide et d'accompagnement
à domicile) des établissements
sociaux et médico-sociaux (ESMS),
aux sapeurs-pompiers et aux agents
du Département (1 M€)

CULTURE

500 000 €

**POUR LE FONDS DE SOUTIEN AUX
ACTEURS CULTURELS ASSOCIATIFS**

450 000 €

(dispositif d'urgence voté le 13/11/2020)

EN SOUTIEN

à la filière de l'exploitation
cinématographique

COLLÈGES

150 000 €

**DE MAJORATION
EXCEPTIONNELLE**

de la subvention 2020 attribuée
aux collèges publics
pour petits travaux d'entretien

AGRICULTURE

200 000 €

**POUR LES HORTICULTEURS
ET PÉPINIÉRISTES**
via un fonds d'urgence

ARTISANAT ET COMMERCE

400 000 €

POUR LE FONDS D'URGENCE

destinés à accompagner les
collectivités dans leurs actions de
soutien aux commerces de
centre-ville,

1 M€

POUR LE FONDS D'URGENCE

en soutien aux artisans
dont 870 000 €

de compensation
de dépenses de loyers et
80 000 €

pour les artisans métiers d'art

INVESTISSEMENT COMMUNAL

Bonus de 10 %

pour toutes les demandes des
communes déposées en 2020 pour
**UNE SUBVENTION AU TITRE DU
FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL**

SECTEUR SPORTIF

200 000 €

**DE SOUTIEN AU MAINTIEN DE
L'EMPLOI SPORTIF**

associations sportives et petites
entreprises des domaines de
l'équitation et du canoë-kayak

ZOOM

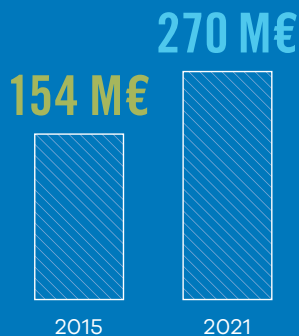
Les finances départementales : une capacité réaffirmée à tenir notre cap

Dès le début de l'épidémie, les collectivités locales ont joué un rôle clé dans le soutien au personnel soignant et aux acteurs les plus impactés par la crise sanitaire et le Département de Seine-et-Marne n'a pas fait exception.

PLUS DE
275 M€

DE DETTE EN MOINS
depuis 2015

DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT



Le Département de Seine-et-Marne a mis en place un vaste plan de relance et de soutien dès les premiers mois de la crise (cf. pages précédentes).

Si les dépenses engagées par notre collectivité au plus fort de l'épidémie et dans le cadre du plan de relance (25 M€), et les conséquences directes de la crise sur nos comptes publics (hausse des dépenses sociales, baisse des recettes de fiscalité économique) ont inévitablement dégradé notre capacité d'autofinancement, nous restons en mesure de poursuivre nos projets pour la Seine-et-Marne à la hauteur des engagements pris en 2015, comme le démontre le nouveau palier franchi de dépenses d'investissements qui culminent à plus de 270 M€ en crédits de paiement pour l'année 2021.

Cette capacité à tenir notre cap budgétaire malgré la crise est le résultat justifié d'années de gestion vertueuse, rigoureuse et sérieuse de nos finances, qui nous permettent, en suivant le triptyque désendettement, maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et relance des investissements, de rester fidèle à notre ambition en faveur d'une amélioration des services au public et de la qualité de vie des Seine-et-Marnais.

LA SEINE-ET-MARNE
CLASSÉE PARMIS LES
TROIS DÉPARTEMENTS
LES MIEUX GÉRÉS DE
FRANCE

Cette bonne gestion, à nouveau reconnue et saluée par les experts qui nous placent ainsi parmi les trois Départements les mieux gérés de France, nous a également permis de poursuivre le chemin vers la réduction de notre endettement, passé à fin 2020 en-dessous des 630 M€.

Si la crise sanitaire n'a pas dit son dernier mot et qu'elle devrait, à nouveau et inévitablement, impacter notre budget en 2021, notre stratégie de gestion de trésorerie et les choix budgétaires décidés nous donnent aujourd'hui l'assurance de pouvoir poursuivre les projets structurants pour nos territoires, et de nourrir et soutenir des initiatives innovantes pour l'avenir de la Seine-et-Marne.

ZOOM

Un plan d'attractivité médicale

La Seine-et-Marne figure parmi les territoires les plus touchés par la désertification médicale. Pour renforcer l'offre de soins en direction de tous les Seine-et-Marnais, le Département a engagé en 2020 un plan de reconquête médicale, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la santé.

Alors que 75 médecins cessent leur activité chaque année, 25 seulement s'installent en Seine-et-Marne. Face à ce constat, le Département a engagé une démarche volontariste d'attractivité médicale.

Pacte Santé 77

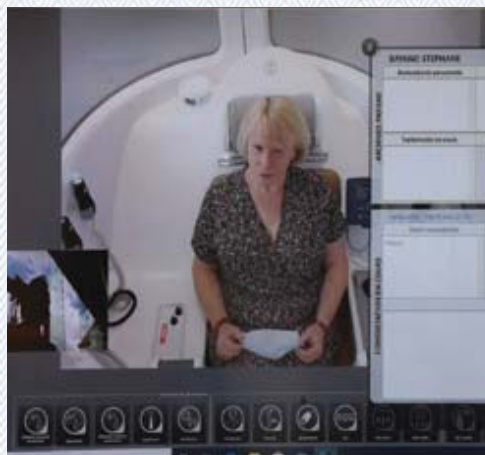
À l'issue d'une démarche de concertation avec les acteurs de santé du territoire, le Département a adopté le 19 juin 2020 un plan de reconquête médicale, baptisé « Pacte Santé 77 », qui repose sur cinq axes :

- Contribuer à l'insertion professionnelle des futurs médecins et professionnels paramédicaux : aides au logement et au transport, création d'une Maison des internes.
- Créer des conditions attractives pour l'installation de professionnels en Seine-et-Marne (mesures d'exonération fiscale, revalorisation des rémunérations des médecins de la fonction publique territoriale, aides au logement et au transport).
- Investir pour la santé dans les territoires isolés, avec l'installation de cabines de téléconsultation médicale et le dispositif ophtalmologique « Tom ».
- Coordonner les acteurs de santé et de soins exerçant en Seine-et-Marne autour de projets communs, pour une dynamique globale de reconquête de l'offre de soins sur le territoire.
- Attirer les professionnels de santé et leurs familles, notamment via des actions de promotion du territoire.

“
LE DÉPARTEMENT
ACTEUR
DE VOTRE SANTÉ
”

Tom, le bus « ophtalmobile »

Lancé en mai 2019, le dispositif « Tom » se veut une solution innovante et mobile : ce camion équipé d'outils de diagnostic permet de réaliser des consultations d'ophtalmologie à distance en visioconférence par un médecin hospitalier, après transmission d'un bilan réalisé sur place par un orthoptiste. Grâce au soutien du Département, il accueille des patients du lundi au vendredi au Mée-Sur-Seine, à Nemours et à Claye-Souilly. Un dispositif qui rencontre un vif succès sur le territoire, avec une forte progression du nombre de consultations : de mai à décembre 2020, pas moins de 4 546 patients ont été reçus, dont une centaine ont ensuite fait l'objet d'une intervention chirurgicale.



Des cabines de téléconsultation médicale

Dans le cadre de son plan de reconquête de l'offre médicale, la collectivité a choisi d'investir un million d'euros pour déployer une dizaine de cabines de téléconsultation clinique sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais. En 2020, trois premières cabines ont été mises en service à Moret-Loing-et-Orvanne, Chelles et Nangis. Véritable cabinet médical connecté, cet équipement s'adresse aux personnes sans médecin traitant ou ayant besoin d'un rendez-vous urgent. En toute confidentialité, le patient est mis en contact par vidéoconférence avec un médecin généraliste qui peut effectuer un diagnostic complet grâce à de nombreux instruments de mesure (température, tension, fréquence, cardiaque, poids, taille, etc.). Une ordonnance est délivrée à l'issue de la consultation.



ZOOM

La démarche de marketing territorial

Cette démarche permet d'élaborer une stratégie d'attractivité et de marque partagée pour la Seine-et-Marne, afin de valoriser les atouts du territoire, d'identifier ses freins et leviers de développement, et in fine d'y attirer de nouveaux publics (familles, touristes, entreprises, étudiants, médecins, investisseurs...).

Bâtie à partir d'un diagnostic détaillé du territoire (image et notoriété, fierté et sentiment d'appartenance, espace et mobilités, attractivité résidentielle et qualité de vie, attractivité économique et touristique...) qui a été établi sur la base d'enquêtes grand public, d'entretiens avec des grands acteurs et d'ateliers de réflexion, cette démarche a permis de dégager six grands enjeux stratégiques :

→ passer de la vision d'un territoire de contrastes à celle d'un territoire de liens en travaillant sur la synergie et les passerelles entre les différents territoires ;



→ passer d'un territoire fonctionnel à un territoire nouveau, séduisant et accueillant en investissant en faveur des projets de territoires destinés à rendre les campagnes plus vivantes et mieux irriguées, et les villes plus apaisées et plus qualitatives ;

→ valoriser la Seine-et-Marne et ses habitants, en travaillant sur le récit identitaire du territoire et en modernisant son image ;

→ gagner en valeur ajoutée en renforçant les activités et fonctions tertiaires, en accompagnant les filières d'excellence et innovatrices du territoire, en promouvant un tourisme plus qualitatif et un développement économique alliant compétitivité et protection de l'environnement ;

→ faire le choix d'un territoire bienveillant avec son environnement et ses citoyens, gage d'un nouveau levier de développement, en mettant le « ménagement du territoire » au cœur de la future marque de territoire et de la stratégie d'attractivité ;

→ lutter contre la désertification médicale et attirer les professionnels de santé en Seine-et-Marne.

Cette démarche a connu une première grande étape à travers la conception d'une marque de territoire intitulée « Seine-et-Marne, Vivre en Grand ! », qui a été lancée en juin 2020, et s'est poursuivie tout au long de l'année 2020 grâce à différentes campagnes de communication visant à l'animation d'un réseau d'ambassadeurs et de partenaires, à travers notamment un dispositif digital, mais également la conception d'un portrait identitaire, un guide de marque et une feuille de route stratégique.



Depuis le lancement de la marque de territoire, on recense près de 40 000 visites du site internet « Seine-et-Marne, Vivre en Grand ! », plus de 2 200 ambassadeurs (habitants, propriétaires de gîtes, étudiants...) et près de 100 partenaires (entreprises, institutions, associations...).





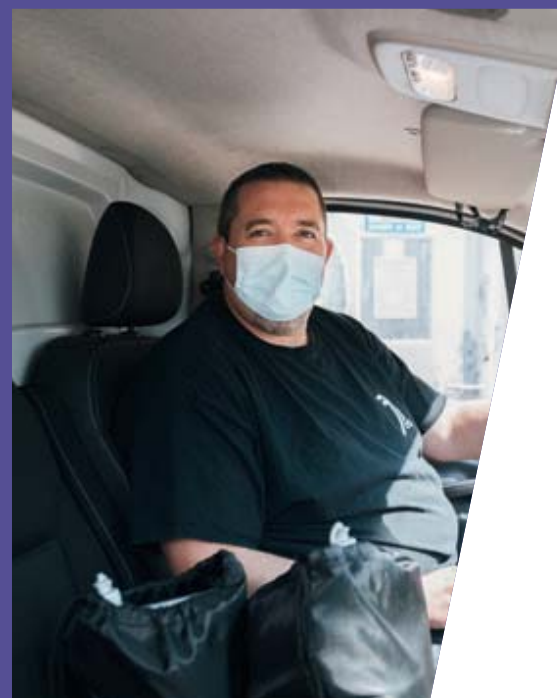
Le Département face à la crise

En 2020, la crise sanitaire liée au coronavirus a fortement frappé notre Département et ébranlé de manière violente les équilibres économiques et sociaux du territoire.

Dans ce contexte inédit, la collectivité a déployé des moyens importants, financiers et opérationnels, pour contribuer à l'effort collectif et être aux côtés des hôpitaux, des personnels soignants, des entreprises et des populations.

Trois enjeux forts se sont imposés : répondre à l'urgence par une intervention massive sur le territoire, garantir une continuité de service en assurant la sécurité des agents et préserver l'attractivité de la Seine-et-Marne par la mise en œuvre d'un plan de relance.





→ Répondre à l'urgence par une intervention massive

Réactivation du dispositif Entraide



Dès le début du confinement de mars 2020, le Département a réactivé la plateforme Seine-et-Marne Entraide, une démarche solidaire basée sur le volontariat, pour répondre à l'urgence sanitaire en s'appuyant sur la solidarité et la réactivité des Seine-et-Marnais. En fonction de ses qualifications, de ses expériences et de ses possibilités de déplacement, toute

personne inscrite sur la plateforme pouvait être contactée par des communes ou des associations pour des missions de solidarité ou directement par l'Agence régionale de santé (ARS), en cas de compétences dans le secteur médical afin d'épauler les professionnels du secteur médical particulièrement impactés par la situation. Ce sont plus de 1100 personnes qui se sont inscrites rapidement dans ce dispositif.



Acquisition et livraison de matériel d'urgence

Au plus fort de la crise sanitaire et face au constat du manque de matériel disponible rapidement sur notre territoire, le Département a mis d'importants moyens humains et logistiques aux côtés de l'État. Sur ce volet, le Département a investi 8,5 M€ pour protéger les Seine-et-Marnais.

Les agents départementaux des routes ont collecté et distribué au total près de 800 000 masques chirurgicaux,

1100 000 masques FFP2, 35 000 charlottes, 35 000 visières, 35 000 sur-chaussures et 100 000 combinaisons. Ces collectes et ces distributions se sont faites au bénéfice des établissements de santé, Ehpad, pharmacies et services de soins à domicile.

À la demande de l'État, les équipes ont également assuré, dans des conditions difficiles, avec l'appui des associations, des forces de l'ordre et des municipalités, la livraison de 30 palettes de denrées alimentaires fournies par le Secours Populaire, la Croix-Rouge Française et les Restos du Cœur.

Pour accompagner sa population de 1,4 million d'habitants sur le long terme, le Département a par ailleurs commandé près de 3 millions de masques en tissu certifiés Afnor, ceci afin de mettre à disposition des communes deux masques par habitant. Grâce à la plateforme Seine-et-Marne Entraide, le Département a mené une grande opération logistique les 9 et 15 mai 2020 pour assurer la mise sous pli et la distribution de ces masques

aux habitants. De nombreux agents du Département ont par ailleurs répondu présents. En juin 2020, des agents volontaires ont aussi mis sous pli des masques pour les assistants maternels de Seine-et-Marne. Depuis le début de la crise sanitaire, les assistants maternels ont continué à accueillir les jeunes enfants des parents prioritaires pour la garde d'enfants, des parents en télétravail, etc. tout en assurant la continuité éducative de leurs propres enfants. Aussi, le Département a souhaité accompagner et remercier l'investissement de ces professionnels en envoyant par la Poste à chacun des 8 309 assistants maternels, deux masques en tissus lavables.



Fabrication, stockage et distribution de gel hydroalcoolique

Suite à l'arrêté ministériel du 6 mars 2020 autorisant la préparation de solution hydroalcoolique dans les structures agréementées, les agents du Laboratoire départemental d'analyses (LDA) de la direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture (DEEA) se sont mobilisés pour concevoir du gel hydroalcoolique. Pour cela, l'équipe est intervenue depuis l'achat des fournitures jusqu'à l'assemblage et l'étiquetage des flacons qui ont ensuite été acheminés par les agents de la direction des moyens généraux et de la sécurité (DMGS) dans les différents sites départementaux.



Mise à disposition de personnel médical et fourniture de 240 tablettes aux résidents des Ehpad

Au titre de sa compétence en matière d'autonomie, le Département a distribué deux tablettes à chaque Ehpad du territoire. La première a permis de faciliter la télémédecine dans le cadre d'un dispositif innovant mis en place avec l'Agence régionale de santé, en lien avec le Samu 77. La seconde a permis aux résidents de rester en lien avec leurs proches.

Par ailleurs, une partie de notre personnel médical des services de protection maternelle et infantile a été mise à disposition de l'État pour renforcer les moyens des Ehpad à raison de 3 médecins et 12 personnels paramédicaux.



L'ensemble de ces dispositions a généré en 2020, un effort financier important en section de fonctionnement dont 14,3 M€ pour l'achat de fournitures de lutte contre la Covid, et 9 M€ pour les secteurs des personnes âgées et personnes handicapées sur les 15 M€ votés.

Par ailleurs, la collectivité a perçu 3,8 M€ : 3 M€ de l'État pour les achats de masques, 0,5 M€ de la CNSA (Caisse nationale de solidarité) au titre des secteurs personnes handicapées et personnes âgées et 0,2 M€ en provenance de la Région et d'Île-de-France Mobilités pour les dépenses liées au transports.

Organisation de l'accueil des enfants des personnels prioritaires dans les collèges et chez les assistants maternels

Les agents de la direction de l'éducation se sont mobilisés pour permettre l'accueil d'enfants de soignants dans les collèges Parc Frot à Meaux, Madeleine-Renaud à Serris, Elsa-Triolet au Mée-sur-Seine, International à Fontainebleau, Marie-Curie à Provins, et Madame de La Fayette à Coulommiers. Environ 200 agents ont été réquisitionnés et 2 138 enfants ont été accueillis pour 57 jours d'accueil. Des prestataires ainsi que des agents du Département ont assuré la restauration, l'entretien et la sécurité des bâtiments.

Puis, dès le 18 mai, l'ensemble des agents des collèges en capacité de reprendre le travail a été mobilisé pour organiser la reprise d'activité et l'accueil des élèves. Grâce à des protocoles sanitaires détaillés, les équipes ont pu se former aux gestes sanitaires indispensables au nettoyage et à la désinfection quotidienne des locaux ainsi qu'à la reprise de la restauration.

L'ensemble des collèges seine-et-marnais ont donc pu rouvrir leurs portes et accueillir dans un premier temps les élèves de 6^e et de 5^e dès le 2 juin dans le respect le plus strict des mesures sanitaires définies par le Département sur la base des directives nationales.

Au début de la crise, un arrêté préfectoral a



réquisitionné une cinquantaine de crèches en Seine-et-Marne afin d'assurer l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Ces changements ont impliqué des autorisations spécifiques et de nombreux avenants qu'ont géré quotidiennement les

agents du service Modes d'accueil de la direction de la protection maternelle et infantile et petite enfance (DPMI/PE) en collaboration avec le service juridique. Le service a aussi fait face à un très grand nombre d'appels et de mails d'assistants maternels et de parents portant sur des questions administratives ou de santé.

Aide au transport des soignants

Certains soignants ne disposaient pas de véhicules et n'avaient pas d'offre de transport en commun pour rejoindre l'hôpital de Melun. La direction des transports (DT) a donc mis en place un service de transports avec l'appui de ses prestataires de transports scolaires handicapés, comme par exemple Viabus et 2PJ. Cette aide, mise en place par le Département, a permis à plusieurs soignants de respecter des horaires de travail atypiques. À la fin du mois d'avril, ce sont près de 50 professionnels hospitaliers qui ont pu bénéficier de cette prestation d'urgence qui a complété les services de navettes organisés localement par Île-de-France Mobilités avec les transporteurs.

Massification de l'enseignement à distance grâce à l'Espace numérique de travail

L'espace numérique de travail (ENT) a été l'un des principaux outils de la continuité pédagogique pour les collégiens et enseignants, enregistrant sur l'année, une hausse de plus de 89 % des visites (par rapport à 2019) et une activation de plus de 150 000 comptes utilisateurs. Les élèves, enseignants et parents des 118 collèges bénéficiant de l'ENT (environ 70 000 élèves) ont passé en moyenne 15 minutes par visite. Depuis fin 2020, l'ENT est désormais accessible en version mobile.

Accompagnement de la stratégie nationale de dépistage

Depuis le 20 octobre 2020, le Département propose, en partenariat avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), un dépistage de la Covid-19 par test RT-PCR aux agents ayant été contactés par la CPAM ou disposant d'une prescription médicale, aux agents cas contact à risque (identifiés comme tels par la sous-direction prévention et qualité de vie au travail (SDPQVT)) ou encore, aux agents présentant des symptômes. Cette démarche de dépistage vient en complément du dispositif mis en place sur un plan national et départemental. Jusqu'alors restreinte au seul territoire melunais, elle a été étendue à compter du 19 novembre, avec un nouveau centre de dépistage à Meaux. Fin 2020, le Département a également fait l'acquisition d'un millier de tests antigéniques afin de venir compléter son dispositif et d'être en mesure de tester massivement ses agents en cas de besoin.



→ Assurer la continuité des services départementaux en garantissant la sécurité des agents

Dès le 17 mars, le Département a mis en place une organisation de pilotage de crise et déclenché son plan de continuité de l'activité. Il a déployé massivement le télétravail pour toutes les missions qui étaient télétravaillables. Pour les autres missions, il a veillé à la continuité du service public, tout en garantissant la santé et la sécurité des agents. Il a aussi proposé une organisation réactive et dynamique en employant les agents en autorisation spéciale d'absence sur des missions où des besoins se faisaient sentir, missions souvent réalisées à titre exceptionnel au regard de l'ampleur de la crise.

La collectivité s'est rapidement mise en ordre de marche pour garantir les interventions d'urgence sur les routes, les missions sociales obligatoires comme le versement des aides (RSA, autonomie) ou la protection de l'enfance.

Ainsi, le maintien de l'activité dans le respect des consignes sanitaires et le souci de limiter la propagation du virus au sein de la collectivité ont été au cœur des préoccupations.

Tenue à distance des instances indispensables au bon fonctionnement du Département



Les efforts déployés par les services départementaux ont tout à la fois permis de maintenir des instances indispensables au fonctionnement de notre collectivité (3 séances du Conseil départemental, 3 Commissions permanentes, 12 Commissions d'appel d'offres, 3 jurys de concours dématérialisés), mais aussi d'en créer de nouvelles, en réponse aux besoins suscités par la crise sanitaire. Il a été organisé près d'une vingtaine de CHSCT exceptionnels venus renforcer le dialogue social.

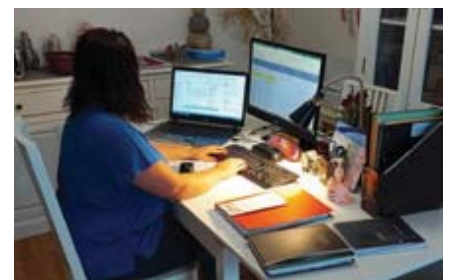
Par ailleurs, en termes de fonctionnement administratif et de maintien du lien entre les managers en l'absence de séminaire annuel, la tenue de près d'une dizaine de rencontres thématiques et digitales avec les managers (organisées en décembre 2020) ou encore de temps d'échange entre les agents et le comité de direction générale (tchats DGS).

Organisation du travail à distance

Si la collectivité avait fait début 2020 le choix de réinterroger le cadre et les modalités de télétravail, la crise sanitaire est venue en accélérer la mise en œuvre, notamment au regard des outils numériques à disposition. Il s'est agi tout à la fois, de répondre à l'urgence de mise en télétravail sans délai des agents dont les missions le permettaient tout en anticipant la mise en place de processus et d'outils pérennes.

Aussi, on notera :

- le déploiement de 2 300 bureaux virtuels (fin décembre 2020) ;
- l'accessibilité à distance de plus de 120 applications métiers (90 % des applications) ;
- l'équipement de 37 sites en salles de visioconférence ;



- la mise à disposition progressive d'outils de visioconférence (notamment Starleaf), dont les fonctionnalités ne cessent d'évoluer pour s'adapter aux pratiques et aux besoins des agents ;
- les transferts de ligne qui ont notamment permis aux plateformes d'accueil téléphonique du Département et de la MDPH, de rester opérationnelles, avec la réception des appels par les agents depuis leur domicile.

Un accompagnement à l'installation et à la prise en main des outils numériques de télétravail a été proposé aux agents, au travers notamment de fiches pratiques dédiées, mais aussi via la Hotline DSIN.

Suivi et conseil de l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux

Continuité de versement des aides

Dès le 1^{er} jour de confinement, les agents du service gestion de la direction de l'autonomie se sont mobilisés pour garantir le paiement mensuel de l'APA (Allocation pour l'autonomie) et de la PCH (Prestation de compensation du handicap). Le maître-mot : ne pas mettre en difficulté les 3 000 allocataires seine-et-marnais.

PMI : services maintenus

Suivi pré et postnatal, vaccinations d'urgence des nourrissons, contraception d'urgence, violences familiales et conjugales... les missions prioritaires des services de Protection

maternelle et infantile / petite enfance (PMI/ PE) ont été maintenues dans le département, notamment auprès des familles les plus fragiles et vulnérables.

Redéploiement des équipes

Au regard des missions jugées nécessaires pour répondre à la crise sanitaire et permettre la continuité des services publics, des agents dont les missions n'étaient pas télétravaillables ou non réalisables, ont été temporairement réaffectés sur des missions prioritaires. La collectivité a su ici agir avec agilité et flexibilité pour proposer des solutions pertinentes et opérantes.

Accompagnement des équipes



Qui dit télétravail, dit évolution des modes d'organisations et de fonctionnement. Aussi, pour épauler et outiller au mieux les encadrants, la DRH leur a proposé :

- Un numéro spécial de la lettre d'information autour de l'évolution des modes de management.
- Des outils afin qu'ils puissent adapter leurs pratiques managériales : guides pratiques, retours d'expériences, conférences en ligne organisées par la Région Île-de-France ou IdealCo.



- Un accompagnement par un prestataire externe, sur les bonnes pratiques et retours d'expérience du management à distance.
- Un atelier digital thématique dédié.



De même, la majorité des parcours de formation ont été maintenus, avec des modalités d'apprentissage et des formats revus (à distance, par ½ journée, webinaires, 360° Learning...). Autant d'évolutions qui seront pérennisées, en ce qu'elles répondent à de nouveaux besoins et de nouvelles pratiques.

Les recrutements ont également été poursuivis, à distance : ainsi, pendant le premier confinement, ce ne sont pas moins de 40 entretiens de recrutements qui se sont tenus, et 15 prévus en amont de la crise, qui ont été finalisés. Une expérience très positive susceptible de se poursuivre après la crise sanitaire, tant elle fait gagner un temps précieux.

Mise en place d'une série de mesures pour soutenir les agents tout au long de la crise sanitaire

La protection des agents, au cœur des préoccupations du Département

À l'issue du premier confinement, qui avait conduit au placement en ASA Covid de près de 2 300 agents, l'administration a souhaité revenir progressivement à un fonctionnement normal des directions, tout en assurant la sécurité de chacun.

Pour ce faire, un dispositif de sécurité sanitaire renforcé a été mis en place avec une campagne d'information relative aux règles de distanciation et aux gestes barrières.

Chaque agent présent sur site a été doté :

- d'au moins 2 masques chirurgicaux par jour ;
- de gel hydroalcoolique pour le lavage des mains ;
- de spray virucide pour le nettoyage des surfaces de contact.

Pour les agents de terrain, des kits de protection individuels contenant masques, gel, gants jetables, sacs poubelles, lunettes de protection, ainsi qu'un livret de procédures relatives à l'occupation des locaux et à l'utilisation des véhicules, ont été distribués.

Sur chaque site départemental a été désigné un référent Covid-19, responsable de l'application des consignes sanitaires, du respect des consignes d'hygiène par les agents et du contrôle de la propreté des locaux et des outils de travail mis à disposition, de l'approvisionnement du site en matériel et produits d'hygiène (masques, gel, spray...), mais aussi de l'affichage des bonnes conduites à tenir.

La direction des moyens généraux et de la sécurité (DMGS) a renforcé l'action du prestataire en charge de l'entretien des locaux avec un nettoyage approfondi quotidien (poignées de portes, boutons d'ascenseur, interrupteurs, rampes d'escalier...) et la mise en place d'opérations de désinfection, dès lors qu'un cas Covid était suspecté ou avéré. Une équipe qualité a été chargée de la vérification des prestations de nettoyage réalisées.



Suivi et accompagnement

Le Département a su agir aux côtés de ses agents et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à leur santé et à leur bien-être au travail :

- l'organisation d'une plateforme inter-administration (CD 77-SDIS-Préfecture 77) de soutien psychologique, proposant des consultations téléphoniques aux agents éprouvés par leurs conditions de travail ou par le confinement ;
- la création d'un dispositif d'écoute 24h/24, 7j/7, via une ligne téléphonique dédiée, par notre prestataire ELEAS ;
- la mise en place d'un dispositif de veille et de suivi des situations Covid via le SDQPVT, permettant de centraliser l'ensemble des informations relatives aux situations d'agents et de prendre les mesures de prévention adhoc ;
- l'octroi de titres restaurant aux agents présents sur site dès le 17 mars 2020, élargi à l'ensemble des agents a posteriori.

Communication / Information des agents

Un effort de transparence et d'information par une communication soutenue :

- **renforcement de la communication interne** (création d'un dispositif de communication spécifique Covid-19) ;
- **réponse aux agents en permanence** avec notamment la mise en place sur sésame d'une foire aux questions (FAQ) et des temps d'échanges lors des ateliers managers en fin d'année, des newsletters, des Infos DGS et un numéro de Diapason dédié.

La prime Covid

La valorisation des agents mobilisés dans le cadre de la gestion de crise a été entérinée via l'octroi d'une prime sur la base de la présence indispensable sur site, du surcroît d'activité et de l'investissement exceptionnel lié à la gestion de la crise pour un montant total de 1,8 M€ et 1500 agents concernés.

→ Enrayer la chute de l'activité économique et préserver l'attractivité de la Seine-et-Marne par la mise en œuvre d'un plan de relance

Au vu de ses très nombreuses compétences, essentielles pour le territoire, le Département, dans le cadre de ses politiques départementales en vigueur s'est résolu à agir rapidement et massivement pour enrayer la chute de l'activité économique et pour garantir l'attractivité de la Seine-et-Marne soit directement, soit en complément de l'État ou d'autres collectivités territoriales.

Pour cela, le plan de résilience voté dès la séance du 19 juin 2020, s'est voulu multidimensionnel et s'est appuyé sur les compétences du Conseil départemental et sur sa connaissance des besoins du territoire. Aussi, différentes aides et fonds de soutien ou d'urgence ont été mis en place dans les domaines suivants :

SOUTIEN AUX ACTEURS DES LOISIRS ET DU TOURISME	Une intervention auprès des acteurs des loisirs qui concourent à l'activité touristique du territoire a été menée par l'intermédiaire de la commande publique pour 406 485 € (contremarques offertes au grand public et aux agents, aux lauréats de la mention « très bien » du Brevet des collèges 2020 et aux visiteurs des châteaux de Blandy-les-Tours et des musées départementaux).
	Le Département a soutenu les offices de tourisme sous forme associative ou d'EPCI par l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 327 286 €.
	100 séjours en gîtes et en chambres d'hôtes en Seine-et-Marne ont été offerts aux personnels soignants et à leurs familles sous forme de jeux concours pour moitié, l'autre moitié ayant vocation à être mise en jeu dans le cadre d'opérations de promotion animées par SMA.
SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE	7 horticulteurs seine-et-marnais ont bénéficié d'une aide forfaitaire permettant de soulager la perte de chiffre d'affaires subie par leurs exploitations pour un total de 21 500 € (3 aides à 2 500 € et 4 à 3 500 €).
SOUTIEN AUX COMMERÇANTS, AUX ARTISANS ET À L'HÔTELLERIE- RESTAURATION	Le fonds d'urgence en soutien aux commerces de centre-ville a permis d'aider, à hauteur de 201 000 €, les EPCI dotées de la compétence commerce, les communes, voire les associations de commerçants dont le périmètre comprenait au moins 10 commerces de centre-ville.
	606 artisans ont bénéficié d'une aide d'urgence pour un montant total de 868 758 € (dont 863 218 € pour le soutien aux loyers et à la mise en œuvre des mesures sanitaires et 5 540 € pour le soutien aux métiers d'art).
SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL	66 acteurs culturels (18 festivals, 9 structures de diffusion, 21 compagnies artistiques, 13 écoles de musique et 5 associations patrimoniales) ont été soutenus pour une enveloppe globale de 500 000 €.
	Un dispositif d'urgence, voté le 13 novembre 2020, a permis d'apporter un soutien renforcé aux établissements réalisant moins de 10 000 entrées annuelles et aux cinémas labellisés « art et essai ». 22 cinémas ont ainsi été soutenus pour une enveloppe de 480 000 €.
SOUTIEN AU SECTEUR SPORTIF	Le fonds départemental en faveur du maintien de l'emploi sportif a permis de soutenir 28 associations, représentant 67 ETP, 8 entreprises du domaine équestre et 1 du canoë-kayak. Au total 237 775 € ont été financés.
AIDE SUPPLÉMENTAIRE AUX COLLÈGES	Les collèges publics seine-et-marnais ont pu disposer d'une aide financière complémentaire pour financer des petits travaux d'entretien liés à la crise sanitaire. Environ 24 000 € ont été alloués dans ce cadre sur présentation de justificatifs.
SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL	Le bonus de 10 % accordé en 2020 sur les FER (Fonds d'équipement rural) et l'allongement du délai (30 septembre au lieu du 30 avril) ont généré une augmentation du nombre de dossiers et ont permis aux communes de programmer des travaux plus importants qu'habituellement, ce qui induit un impact positif sur l'activité des entreprises.

Au-delà de ces mesures ciblées vers les secteurs en difficulté, le Département a appuyé une relance massive par l'investissement avec l'inscription de près de 35 M€ d'autorisations de programmes 2020 supplémentaires.

Par ailleurs, les enjeux sanitaires et de sécurité ont mobilisé fortement le SDIS. Cette mobilisation accrue ajoutée à nos engagements conventionnels s'est traduit par une augmentation de 2 M€ de la subvention annuelle au SDIS.

Piloter l'administration dans une année exceptionnelle

Tout au long de cette année 2020, une pression extraordinaire a été exercée par les événements sur notre administration. Dans ce contexte, la gestion de crise a occupé une part importante de l'activité de la direction générale sous l'autorité de l'exécutif départemental ; transversalité, réactivité sur le terrain et association des cadres et de tous les agents du Département ont été favorisés en permanence.

Les maîtres mots ont été l'adaptabilité et la continuité d'activité, qu'il s'agisse du secrétariat général aux assemblées qui a organisé nos instances plénières en visioconférence, de la direction des finances qui a préparé et mis en œuvre des décisions budgétaires exceptionnelles au service du territoire et de la relance, ou encore de la direction du contrôle de gestion qui a élaboré et suivi des indicateurs de suivi de l'activité des services.

Enfin, 2020 a été malgré tout une année de projets. Les démarches transversales au long cours portées par la direction générale telles que l'innovation ou l'observation territoriale ont connu des avancées importantes.



→ Des partenariats pérennes

ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET ADP

Les relations partenariales qui existent depuis de nombreuses années entre le Conseil départemental et ADP, entreprise majeure de notre département, ont été renforcées en 2020 par la signature d'une nouvelle convention bilatérale sur les grands axes de compétence du Département, dans une logique d'actions concrètes en faveur du territoire seine-et-marnais, de ses habitants et de ses entreprises.

D'une durée de cinq ans, cette convention a notamment pour objectif d'encourager les actions sur les volets de l'attractivité territoriale et économique, de l'emploi, de l'insertion, de l'environnement, du transport, de l'éducation.



→ Signature de la convention avec le président Patrick Septiers et Augustin de Romanet, PDG d'Aéroport de Paris (ADP), le 5 mars 2020

CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE SDIS

Durant l'année 2020, la direction des finances du Département, en collaboration avec celle des Services départementaux d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (SDIS 77), a œuvré pour le renouvellement de la convention financière triennale 2021-2023 liant ces deux institutions.

Sur notre territoire, avec près de 4 900 collaborateurs, le SDIS, par ses actions de secours d'urgence et de prévention, est le principal acteur de la politique publique de sécurité civile.

Cette 5^e convention pluriannuelle définit les conditions de partenariat et d'engagement du Département auprès de cet établissement public dont il est le principal financeur. Grâce à la contribution financière allouée par le Département, le SDIS reste un acteur efficace et responsable de l'organisation des secours. Le maintien de ses effectifs lui permet ainsi de garantir une réponse opérationnelle sur l'ensemble des typologies de risque en maintenant la qualité de service, mais également de développer, par la prévention, chez tout citoyen, une véritable culture de la préparation au risque.

En 2020, face à la crise sanitaire, le Département a revu son soutien au financement du SDIS en portant sa contribution au budget de fonctionnement sur l'année 2020 à 110,2 M€ (soit une augmentation de 3 M€ par rapport à la subvention 2019). Pour les années 2021, 2022 et 2023, une augmentation de 1 M€ annuellement est prévue dans la nouvelle convention, soit 111,2 M€ pour 2021, 112,2 M€ en 2022 et 113,2 M€ en 2023.

Par ailleurs, pour financer les dépenses d'équipement du SDIS, la contribution en investissement est maintenue à hauteur de 4,6 M€ par an.

Après plusieurs échanges durant l'année 2020 entre les deux directions des finances et les élus concernés, le projet de convention pluriannuelle a été adopté par le Conseil départemental lors de sa séance du 17 décembre 2020 et la signature officielle est intervenue le 22 mars 2021.

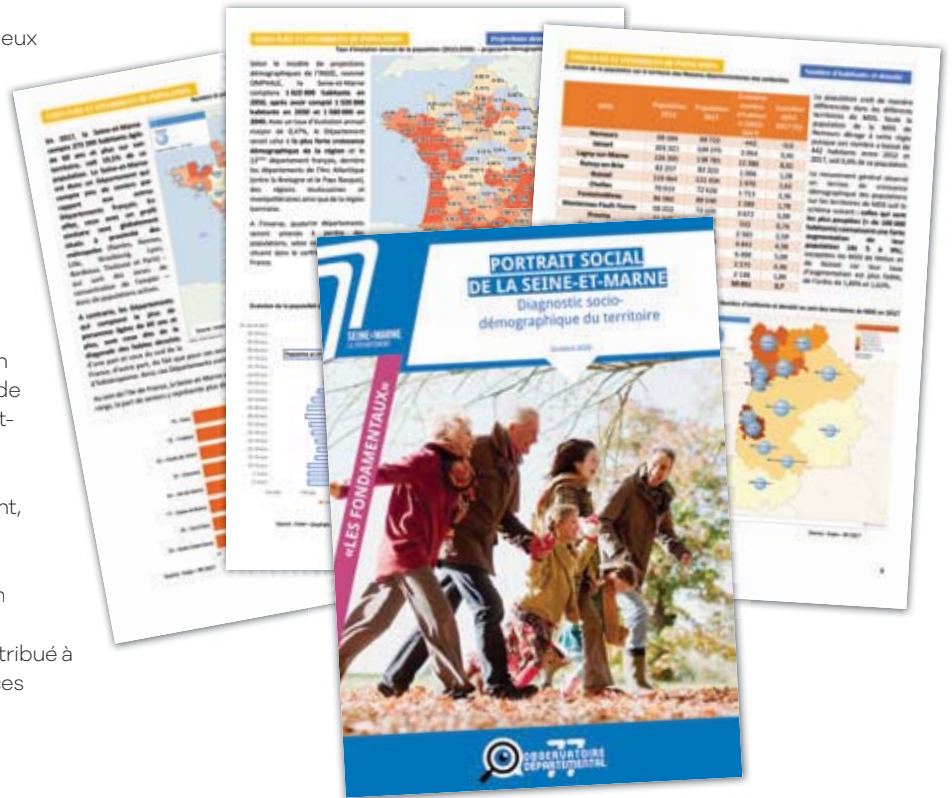


→ L'Observatoire départemental : une plus grande diffusion de ses données



Publication des premières études structurantes de l'Observatoire départemental

L'Observatoire départemental a publié ses deux premières études à l'automne 2020. La première, dénommée « L'Atlas, la Seine-et-Marne à la loupe », a consisté à travers l'exploitation de données, à passer au crible la Seine-et-Marne sur des grands thèmes d'observation des populations comme la démographie, l'emploi, la formation et le logement. La seconde qui s'intitule « le Portrait social de la Seine-et-Marne » dresse un bilan démographique du département à travers ses territoires d'action sociale et pose un regard sur les conditions de vie et les précarités des populations seine-et-marnaises. Ces deux études ont bénéficié d'une diffusion large, puisqu'en plus d'être partagées sur le site internet du Département, elles ont pu être transmises à l'ensemble des communes et EPCI du département. Ces travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec les directions, puisqu'une grande partie d'entre elles a contribué à l'éditorialisation des données traitées dans ces études.



50 référents formés à Geoclip : le logiciel de l'Observatoire départemental

Le logiciel Geoclip, permettant de stocker et de visualiser les données, accueille 500 indicateurs répartis par thème d'observation et par projets structurants de l'Observatoire. Cet outil permettant de faire vivre et d'actualiser les données en temps réel a été déployé sur Sésame et au sein des directions de la collectivité. Cinquante personnes ont pu être formées à son utilisation et une deuxième session de formation est prévue pour l'année 2021.



DES NOUVEAUX FORMATS DE DIFFUSION ET DE RESTITUTION DES TRAVAUX DU SERVICE

En plus des études structurantes produites par le service, l'Observatoire départemental a souhaité s'inscrire dans une démarche de diffusion de la culture de la donnée au sein de la collectivité. Ainsi, la « revue de l'Observatoire » s'inscrit dans cette logique en dédiant la parution de ses numéros à des « études rapides » du service. Un format plus souple qui a permis d'aborder des sujets d'actualité comme l'impact de la crise sanitaire sur l'immobilier, la construction ou encore la mortalité.

→ Le secrétariat général aux assemblées : l'organisation des réunions d'assemblées reconfigurée

En 2020, le Conseil départemental et la Commission permanente se sont réunis au total à 14 reprises, aboutissant à l'adoption de 800 délibérations.

La crise sanitaire a particulièrement impacté le fonctionnement des assemblées, en empêchant puis en restreignant la possibilité pour les élus d'y assister physiquement. Dans le cadre des dispositions exceptionnelles de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, dès le 3 avril, la Seine-et-Marne fut le premier Département de France à réunir ses instances délibérantes en visioconférence. Ces nouvelles modalités techniques de réunion ont permis de préserver la

continuité du fonctionnement institutionnel de la collectivité malgré l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, 12 des 14 séances des assemblées qui ont eu lieu cette année se sont réunies en utilisant cette technologie (4 séances en visioconférence exclusivement ; 8 séances en système mixte : visio et présentiel).

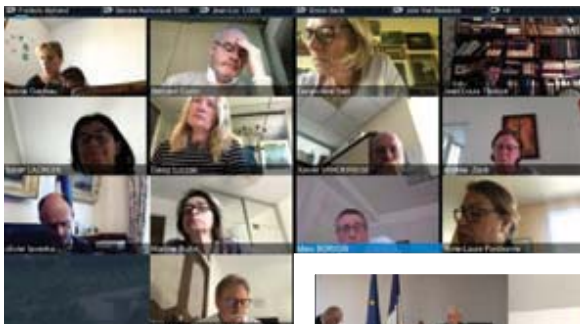
Des commissions thématiques en visioconférence

Si ces nouvelles conditions d'organisation des assemblées sont réservées aux périodes d'état d'urgence, elles peuvent cependant être mises en œuvre sans restriction pour l'organisation des commissions thématiques du Conseil départemental.

Durant l'été 2020 une réflexion a été conduite sur ce sujet avec pour objectifs de maintenir le rythme habituel de ces commissions, et de diminuer le bilan carbone de ces instances préparatoires en limitant les déplacements de longue distance des élus au regard de l'ampleur territoriale de la Seine-et-Marne. Ainsi, en septembre 2020, le Conseil départemental a modifié son règlement intérieur en y

intégrant la possibilité pour ses commissions thématiques de se réunir en visioconférence, y compris en dehors des périodes d'état d'urgence sanitaire. Dans ce cadre, 14 commissions thématiques du Conseil se sont réunies en système mixte (visioconférence et présentiel).

2020 fut également l'année durant laquelle le secrétariat général aux assemblées a organisé la généralisation à l'ensemble des actes administratifs du Département de la dématérialisation de leur transmission au contrôle de légalité.



7 SÉANCES DU
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
(435 délibérations)

et **28 COMMISSIONS
THÉMATIQUES**

7 SÉANCES DE
LA COMMISSION
PERMANENTE
(365 délibérations)

146
DÉCISIONS DU
PRÉSIDENT



74

**PUBLICATIONS
DU RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DÉPARTEMENT**

→ La direction du contrôle de gestion, de l'audit et de l'évaluation (DCGAE) : de belles performances pour la mission Europe



Création de la mission Europe

En 2020, le pôle fonds européens est devenu mission Europe avec une double ambition :

- optimiser encore davantage les cofinancements possibles par les différents fonds européens au service des projets départementaux ;
- proposer une offre de services aux collectivités membres d'ID77 (Ingénierie départementale 77) afin de les aider dans leurs recherches de subventions européennes.

L'activité principale de la mission Europe reste la gestion d'une **enveloppe globale de FSE (Fonds Social Européen)**.

Cette enveloppe pour la période **2014 – 2020** a évolué significativement. Elle était au début de **13,5 M€** puis a été abondée plusieurs fois pour atteindre **17 M€ fin 2020**. Cette progression traduit la très bonne performance de la mission Europe qui avec la direction de l'insertion, de la cohésion sociale et de l'habitat (DIHCS) a pu programmer de nombreux projets dans le domaine de l'insertion.

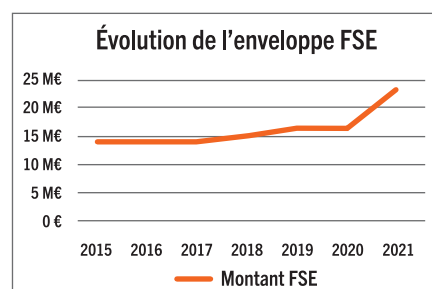
Compte tenu des bonnes performances, l'État a décidé d'octroyer de nouveaux fonds, soit 5,5 M€ en 2021, ces fonds européens permettent de renforcer les dispositifs d'insertion mis en œuvre par la direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale (DIHCS) comme :

- le réseau des 8 associations d'accompagnement vers l'emploi (AAVE) qui accompagnent les bénéficiaires du RSA vers une insertion professionnelle durable : **près de 8 M€ mobilisés sur 6 ans pour l'accompagnement de près de 20 000 bénéficiaires du RSA** ;
- la mise à disposition de personnes en insertion au sein des collèges de Seine-et-Marne pour des missions d'entretien et de restauration : **627 000 € mobilisés pour plus de 76 000 heures de mission en 2020**.



Le Fonds social européen (FSE) en quelques chiffres

- **22,5 M€** de FSE sur le volet Inclusion (2014-2021) ;
- **79** opérations déjà programmées ;
- **27** structures cofinancées en Seine-et-Marne ;
- **3,5 M€** de FSE mobilisés pour les masques ;
- **20 000** bénéficiaires du RSA soutenus avec le FSE.



REACT-EU : de nouvelles opportunités pour le Département

Face à la crise économique créée par la pandémie de la Covid-19, l'Union européenne a réagi et adopté le futur plan de relance européen « Next Génération EU » dont le programme « REACT-EU » fait partie.

Près de 3 milliards € vont être attribués à la France pour financer des projets via de nouvelles enveloppes FSE et FEDER (Fonds européen de développement régional).

Pour le volet social de REACT-EU, la Commission européenne a souhaité que soient priorités en France trois enjeux majeurs :

- la jeunesse et l'emploi des jeunes ;
- l'acquisition et le renforcement des compétences des salariés licenciés pour raisons économiques ;
- l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La mission Europe est mobilisée pour qu'une partie de ces fonds soient affectés à la Seine-et-Marne afin qu'ils financent de nouvelles opérations d'ici fin 2023.

COVID-19 : L'EUROPE FINANCE AUSSI DES MASQUES !

Face à la crise de la Covid-19, et à la pénurie de masques, il a fallu agir vite. Plus de **3 millions de masques** ont été commandés par le Département et distribués sur l'ensemble du territoire.

Le coût de ces dépenses d'urgence s'est élevé à **13,2 M€**. L'Europe a elle aussi su être réactive en permettant au Département de mobiliser **3,5 M € de FSE** pour cofinancer l'achat de masques.

→ La direction des finances : monter en charge des dépenses d'équipement

Après une nette amélioration des grands équilibres financiers du budget du Département, le compte administratif pour 2020 constate une légère dégradation du taux d'épargne brute résultant de la crise sanitaire mais également un consolidation tangible de la situation financière générale.

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de 32,5 M€ soit + 2,9 %, alors que les recettes réelles de fonctionnement ont progressé moins rapidement, sans hausse fiscale, de 21,7 M€ (soit + 1,6 %).

Dès lors, l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement a diminué pour atteindre 214,9 M€, contre 225,7 M€ au CA 2019.

Le Département conserve une trajectoire financière, qui maintient sa capacité d'autofinancement, ce qui permet de poursuivre la montée en charge des dépenses d'équipement sans alourdir son endettement, conformément aux orientations fixées par la majorité départementale.

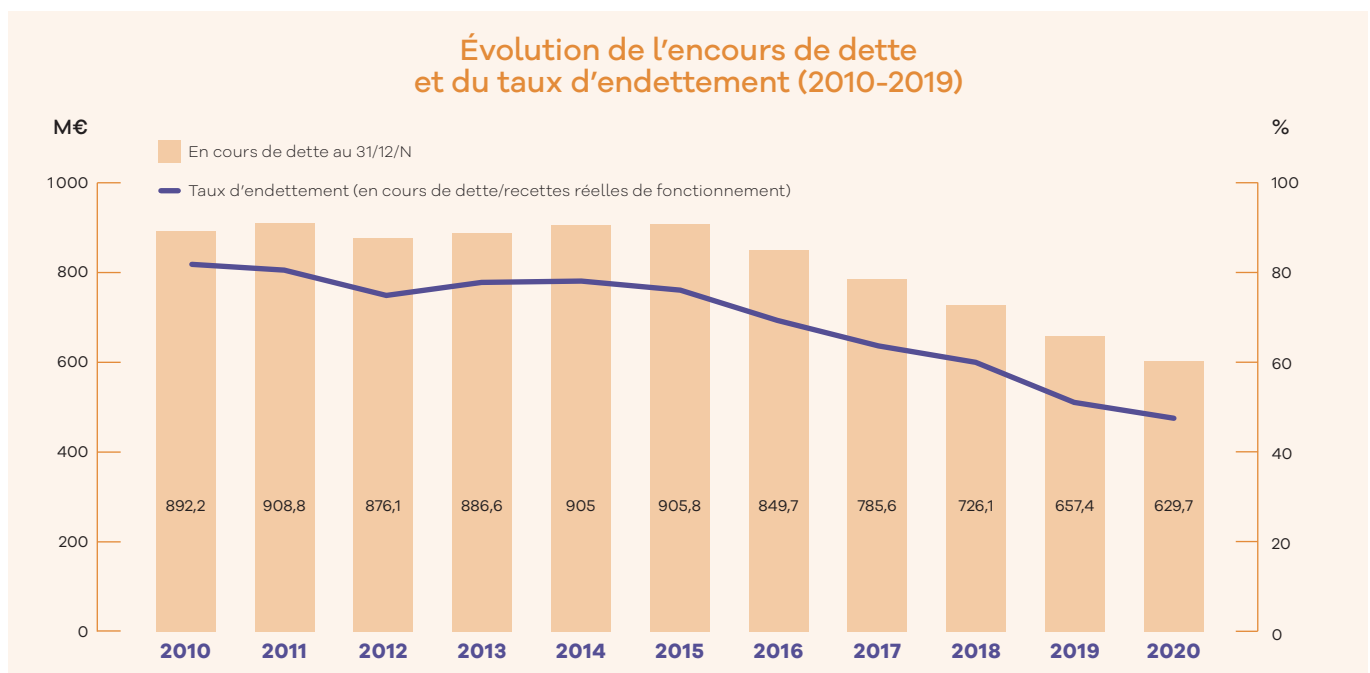
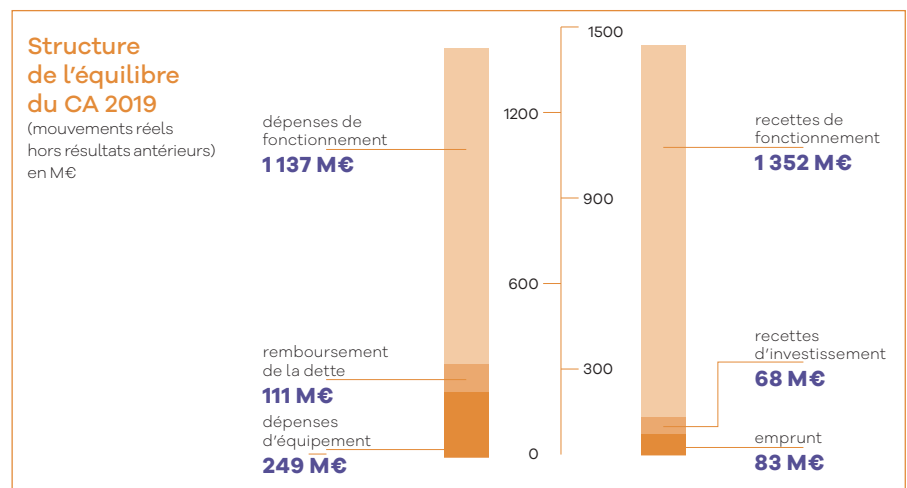
L'excédent de 2020 est de 6,6 M€. Il se cumulera avec l'excédent antérieur de 33 M€, ce qui fait ressortir, après financement des reports de 2020 sur 2021 (3,8 M€), le résultat net disponible à reprendre au budget supplémentaire 2021 à 35,8 M€ (contre 30,6 M€ au BS 2020).

L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement s'établit à 214,9 M€ en 2020, soit un taux de 15,9 % d'épargne brute bien au-delà du plancher des 12 %. Le ratio de solvabilité et la capacité de désendettement (rapport entre le stock de dette long terme, 629,7 M€, et l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, soit 214,9 M€) est stable à 2,9 ans, comme en 2019.

L'amélioration de la situation financière du Département, amorcée en 2015 comme le

montre le graphique ci-dessus, se trouve encore consolidée à l'issue de la gestion 2020.

À fin 2020, le stock de dette long terme du Département a diminué de 29,9 M€ par rapport à son niveau à fin 2019, les remboursements (111 M€) étant supérieurs aux mobilisations d'emprunts à long terme (83,4 M€). Le stock de dette à long terme (bancaire et obligataire) s'établit à 629,7 M€ à fin 2020 (contre 657,4 M€ à fin 2019). Depuis 2015, le stock de dette a ainsi diminué de plus de 30 %.



Évolution des recettes

S'agissant de l'évolution des recettes en 2020, celles de fonctionnement présentent une évolution de + 1,6 % par rapport à 2019. Si l'épidémie de la Covid-19 a perturbé le rythme d'encaissement de certaines recettes en 2020, la crise économique n'a pas produit d'effet important dès 2020 sur le niveau des recettes départementales en raison, notamment, de leur modalité d'encaissement et de la nature sanitaire de la crise différente de celle subie en 2009.

Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement présentent entre 2019 et 2020 une hausse globale de 21,7 M€. Cette hausse est portée pour l'essentiel par l'augmentation entre 2019 et 2020 de + 5,2 M€ du produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, de + 4,3 M€ du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de + 3,2 M€ de recettes de péréquation sur les DMTO ainsi que par la croissance de + 5,2 M€ des produits

exceptionnels. Particulièrement volatil, le produit des droits de mutation est resté stable entre 2019 et 2020 après une croissance de près de 8 % entre 2018 et 2019. Les recettes liées aux dotations et participations sont stables (1,6 %) entre 2019 et 2020. Elles se sont élevées à 202,8 M€ en 2020 contre 199,6 M€ en 2019.

UNE PROGRESSION DES DÉPENSES

La mission solidarité présente une progression de ses dépenses par rapport à celles de 2019 (+ 15,9 M€).

Ce sont majoritairement les dépenses d'allocations RSA qui ont fortement progressé (+ 8,8 % soit + 15,5 M€). S'y ajoutent les dépenses du secteur de l'autonomie, avec les dépenses destinées aux personnes handicapées (+ 2,4 %) et les dépenses du secteur personnes âgées qui se stabilisent (+ 0,4 %). A l'inverse, après une forte croissance entre 2016 et 2018 portée par la progression de l'accueil des mineurs non accompagnés, et une stabilisation en 2019, les dépenses réalisées dans le secteur de l'enfance diminuent de - 3,4 % à 166,9 M€ (contre 172,8 M€ en 2019).

Trois autres secteurs ont également progressé : les dépenses de moyens (+ 14,3 M€ soit + 83,6 % avec notamment l'achat de masques et autres équipements liés à la crise sanitaire), les dépenses de

sécurité (+ 5,4 M€ soit + 5 % avec la subvention au SDIS) ou encore le développement territorial (+ 4,2 M€ soit + 71 %, marqué par le premier plan de relance départemental).

Face à ces augmentations, des diminutions sont à relever notamment en matière de transports (- 6,7 % pour - 3,4 M€) et de reversements de fiscalité (- 6 %) pour atteindre le montant de 34,6 M€. Les dépenses de personnel se stabilisent à 192,7 M€ (hors assistants familiaux).

De plus grâce à la gestion active mais prudente de la dette et au maintien des taux d'intérêts bas, les frais financiers ont diminué de 1,6 M€ pour atteindre 12,9 M€ (contre 14,4 en 2019 et 16,9 M€ en 2018).

La relance des dépenses d'équipement se poursuit cette année avec une progression de + 17,4 % (soit + 36,9 M€ pour atteindre le montant de 248,9 M€ (contre 212 M€ en 2019).

Les dépenses en faveur de l'éducation (78,8 M€) demeurent le premier poste

d'investissement, avec 32 % des dépenses totales, suivies des investissements routiers, en augmentation + 28,5 % (soit + 16,1 M€), pour un montant final de 72,6 M€ (contre 56,5 M€ en 2019). Le secteur des transports a aussi progressé : + 3,6 M€ (pour un montant global de 8,7 M€). Les réalisations en matière de développement local progressent également de 20,7 % (pour un montant global de 34,8 M€).

Enfin, concernant le Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I), qui rassemble les Départements de la région Île-de-France, le Département a perçu 29,9 M€ pour une contribution de 13,2 M€ en 2020.



Une année de grands projets

Si 2019 a été l'année de l'auto-évaluation de la DGAS qui a donné lieu à une nouvelle organisation, l'année 2020 a vu cette dernière se déployer dans un contexte de crise sanitaire avec une gouvernance qui articule efficacement les expertises territoriales, ressources et missions.

Le fonctionnement de la DGAS a été complété par la mise en place début 2020 d'un service chargé de faire vivre cette nouvelle organisation, de l'animer en continuité avec les conclusions de l'auto-évaluation, et d'être un levier pour l'évolution de la DGAS en y apportant une démarche de qualité et d'évaluation : le service partenariat innovation et management des savoirs (SPIMS).

L'année 2020 aura également été celle de grands projets, dont les trois premiers font l'objet de focus dans le cadre de ce rapport d'activité : le déploiement des services aînés personnes porteuses de handicap et aidants, le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, la poursuite et l'approfondissement des chantiers de dématérialisation et le Pacte Santé 77.

→ Faire vivre la nouvelle organisation avec le Spims



TROIS QUESTIONS À...

Benjamin Besseau,
CHARGÉ DE MISSION ÉVALUATION, QUALITÉ
ET ÉVOLUTIONS DU TRAVAIL SOCIAL

Quelles sont les missions du service Spims créé en avril 2020 ?

Le service partenariat innovation management des savoirs (Spims) est un service ressource dont la mission principale est de porter auprès de l'ensemble de la DGAS les principes et orientations du Schéma des Solidarités 2019 – 2024. Sa feuille de route : les 12 projets structurants identifiés suite à l'auto-évaluation menée en 2019. C'est le « Think-tank* » de la DGAS qui réunit des profils et expertises variés au service des directions missions et des territoires.

Quel est votre rôle au sein de ce service ?

En tant que chargé de mission suivi-évaluation-qualité, mon rôle est d'apporter un regard évaluatif sur les projets portés au sein de la DGAS. L'objectif est de faire réfléchir les professionnels sur la manière de mesurer la qualité du service rendu à l'usager afin de l'améliorer en continu.

Je travaille notamment à la mise en cohérence du système d'indicateurs de pilotage de l'activité de la DGAS, afin de rendre visible le niveau de qualité du service rendu ainsi que l'impact du travail social sur les usagers et les territoires. Je suis également chargé de coordonner le suivi et l'évaluation quantitatifs de l'action menée par la DGAS dans le cadre de la Convention départementale de prévention et protection de l'enfance (CDPPE) ainsi que de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (« plan pauvreté »). J'apporte par ailleurs mon expertise à divers projets menés au sein de la DGAS (12 travaux, INSPIR - Innovation au service des personnes, pour une inclusion réussie...).

Qu'est-ce qui vous plaît au Département ?

J'ai découvert à la DGAS la complexité et la diversité du champ de l'action sociale et médico-sociale. Je travaille au quotidien avec des professionnels très différents, à tous les niveaux de décisions, et sur l'ensemble des champs de politiques publiques de solidarité dans lesquels le Département s'inscrit. Dès mon arrivée, chacun m'a aidé à prendre ma place avec beaucoup de bienveillance. J'apprécie ce rôle de facilitateur auprès de mes collègues : j'essaie au maximum de leur être utile et de donner du sens aux projets auxquels je participe.

* Groupe de réflexion ou laboratoire d'idées en charge de produire des études et d'élaborer des propositions

PROTECTION MATERNELLE
ET INFANTILE

HABITAT

1 464

COLLABORATEURS
AU SERVICE
DES POLITIQUES
DE LA SOLIDARITÉ



14 **MAISONS**
DÉPARTEMENTALES
DES SOLIDARITÉS

réparties sur l'ensemble du territoire

8 219

ENFANTS DE 4 ANS
VUS PAR UNE INFIRMIÈRE
lors d'un dépistage



5 281

AIDES

dans le cadre du
Fonds Solidarité Logement (FSL)

soit **26 %** DE MOINS

baisse importante des demandes
au 1^{er} semestre 2020 dans le cadre
du premier confinement



34 369

MÉNAGES ont été reçus en Maisons
départementales des solidarités (MDS)

18 551

MÉNAGES ont été suivis pour
LEUR FACILITER
L'ACCÈS AUX DROITS
(5,18 % de moins qu'en 2019)

6 070

CONSULTATIONS
DE PLANIFICATION

réalisées par un médecin
ou une sage-femme

6 358

CONSULTATIONS
PRÉ ET POSTNATALES

réalisées par un médecin ou une
sage-femme



84

MÉNAGES
ONT BÉNÉFICIÉ
DE LA PRIME
D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT

pour des travaux liés à l'autonomie
et au maintien dans le logement.

2 571

VISITES À DOMICILE

14 674

CONSULTATIONS
DE PÉDIATRIE
RÉALISÉES PAR
UN MÉDECIN DE PMI

ENFANCE

3 179

ENFANTS
SONT ACCUEILLIS
dont **998** sont confiés à
des assistants familiaux

SENIORS



DE LA POPULATION
SEINE-ET-MARNAISE
A PLUS DE 60 ANS

HANDICAP

4 606

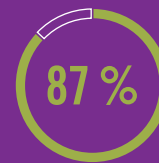
BÉNÉFICIAIRES ACTIFS
DE LA PRESTATION
DE COMPENSATION
DU HANDICAP (PCH)

685

MINEURS NON
ACCOMPAGNÉS
68 % des jeunes
ont plus de 16 ans.



L'INDICE DE
VIEILLISSEMENT
DU DÉPARTEMENT
est passé de



DES BÉNÉFICIAIRES
VIVENT À DOMICILE

5 824

DEMANDES
D'INFORMATIONS
ont été reçues
par la Cellule de recueil
des informations préoccupantes (CRIP)
- 8 % par rapport à 2019
dont **3 478** informations qualifiées
de préoccupantes



soit une hausse de
11,3 points
en 10 ans

INSERTION



16 756

BÉNÉFICIAIRES ACTIFS
DE L'ALLOCATION
PERSONNALISÉE
D'AUTONOMIE (APA)

Environ **2 %**

DES SEINE-ET-MARNAIS
SONT BÉNÉFICIAIRES
DU RSA
SOIT 31 580 MÉNAGES

3 596

DEMANDES
D'ÉVALUATIONS
ont été demandées
(+ 11 % par rapport à 2019).

10 951

dont **10 951**
SONT À DOMICILE

1 057

DEMANDES
DE FONDS D'AIDE AUX
JEUNES (FAJ),

86 % ont été accordées

L'année 2020 a connu une nette diminution
des enfants accueillis, notamment des
mineurs non accompagnés (- 200 jeunes) du
fait de la crise sanitaire.

→ Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE)

En choisissant, le 3 février 2020, la Seine-et-Marne parmi les 30 Départements pilotes en matière de prévention et de protection de l'enfance, l'État reconnaissait l'engagement de notre collectivité sur ces sujets.

La stratégie, déclinée au travers d'un contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022 entre l'État, les Départements et l'autorité régionale de santé (ARS), s'articule autour de 4 grands engagements :

- **Engagement 1** : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles (engagement centré sur la protection maternelle et infantile (PMI)) ;
- **Engagement 2** : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures (engagement centré sur l'aide sociale à l'enfance (ASE)) ;

- **Engagement 3** : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits (engagement centré sur l'observatoire départemental de protection de l'enfance et la participation des enfants à ses actions) ;
- **Engagement 4** : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

OBJECTIFS FONDAMENTAUX

OBJECTIFS FACULTATIFS

<p>ENGAGEMENT 1 Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Atteindre à l'horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national 2. Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé 3. Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables 4. Permettre qu'à l'horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables 5. Permettre qu'à l'horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoires du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans 	<ol style="list-style-type: none"> 12. Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF) 13. Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique 14. Créer 20 nouveaux relais parentaux sur le territoire à l'horizon 2022 15. Soutenir les parents en situation de handicap 16. Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap
<p>ENGAGEMENT 2 Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</p>	<ol style="list-style-type: none"> 6. Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation 7. Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP) 8. Systématiser un volet « maîtrise des risques » dans les schémas départementaux de protection de l'enfance, incluant un plan de contrôle des établissements et services 9. Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap 	<ol style="list-style-type: none"> 17. Mieux articuler les contrôles État / Département 18. Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à l'horizon 2022 19. Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile 20. Structurer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles 21. Développer les centres parentaux 22. Systématiser les mesures d'accompagnement au retour à domicile 23. Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.

OBJECTIFS FONDAMENTAUX

OBJECTIFS FACULTATIFS

<p>ENGAGEMENT 3 Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits</p>	<p>10. Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)</p>	
<p>ENGAGEMENT 4 Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte</p>		<p>24. Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et des passerelles, notamment pour les jeunes en situation de handicap 25. Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens mineurs non accompagnés (MNA)</p>
<p>ENGAGEMENT TRANSVERSE Renforcer la gouvernance et la formation</p>	<p>11. Renforcer les ODPE</p>	<p>26. Renforcer la formation des professionnels</p>

En raison de la crise sanitaire, la contractualisation prévue en début d'année 2020 a été retardée. La circulaire n'a été transmise aux services départementaux que le 26 mai 2020 pour une contractualisation au 15 octobre 2020.

Les services de l'État ont pu engager la négociation à compter de fin juin. Les opérateurs de l'État, et en particulier l'agence régionale de santé (ARS), ont pu entamer les discussions sur le fond qu'à partir du 1^{er} juillet. C'est donc en un temps record que le Département a élaboré avec ses partenaires une quarantaine d'actions dans les domaines de la protection maternelle et infantile (PMI), de l'aide

sociale à l'enfance (ASE) et du handicap, actions qui ont été approuvées par l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) le 15 septembre.

Quelques exemples actions :

- un appel à manifestation d'intérêt pour une équipe mobile ASE/Handicap ;
- un appel à projet pour l'action éducative en milieu ouvert (fructueux en 2020) ;
- une maison des mille premiers jours pour la PMI ;
- un vaste plan de formation des professionnels...

Le contrat départemental signé fin septembre 2020 permet au Département de bénéficier de financements conséquents :

2 806 700 € de l'État

(programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ») ;

1 096 296 € de l'ARS

(fonds d'intervention régional) pour des actions dans le domaine de la PMI.

Sur l'ensemble de la contractualisation (2020-2022), le Département engage près de 15 M€, soit quatre fois plus que l'État.



→ Le service seniors âgés personnes handicapées et aidants (SAPHA)



Depuis le 1^{er} janvier 2021, les nouveaux services Seniors âgés personnes handicapées et aidants (SAPHA) sont ouverts au public au sein des Maisons départementales des solidarités.

Les politiques de solidarité du Département sont assurées au niveau local par 14 Maisons départementales des solidarités (MDS). Cette organisation territoriale est cependant loin d'être similaire sur l'ensemble du territoire du département, pour les personnes handicapées, les seniors et les âgés, ainsi que leurs aidants.

Ainsi, dans ces domaines, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ainsi que les 6 pôles d'autonomie territoriaux, étaient complétés par les MDS, mais 9 seulement disposaient d'équipes chargées de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Cette situation contrastait avec une population du territoire en vieillissement. Les projections de population réalisées montrent que l'augmentation du nombre d'habitants concernera principalement les 60 ans et plus : d'ici 2030, la Seine-et-Marne devrait compter 137 000 habitants supplémentaires dont une augmentation de 70 000 personnes âgées de 60-79 ans et de 30 000 personnes âgées de 80 ans et plus. La Seine-et-Marne voit vieillir, comme partout ailleurs, les générations nombreuses nées pendant le baby-boom.

À cet effet de taille, vient s'ajouter une composante migratoire particulière liée au développement des villes nouvelles : une partie des jeunes ménages qui sont venus s'y installer au début des années 1980 sont aujourd'hui des sexagénaires.

Concernant le handicap, 117 000 personnes ont un droit actif à la MDPH dont 3 962 bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH). À l'instar de toutes les MDPH de France, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) demande que des points de relais soient identifiés dans les départements.



Les différentes étapes

Sous le pilotage du directeur général adjoint à la solidarité, la phase préparatoire a concerné la direction de l'autonomie et la MDPH, ainsi que les directions de MDS, lors de rencontres spécifiques, dont un atelier participatif qui a réuni les 40 principaux cadres, en septembre 2019 à Provins, puis en octobre à Coulommiers.

La phase d'élaboration a permis pendant les deux mois suivants d'élargir les discussions aux chefs de services du social et de l'administration ressources, de tenir deux ateliers de DGAS et de faire valider les principales orientations lors d'un comité de pilotage des solidarités qui s'est tenu en décembre 2019.

La phase de finalisation a permis de s'appuyer sur un travail des directeurs référents PA et PH de MDS, et de l'ensemble des acteurs identifiés préalablement, pour formaliser le projet. Cette période a été mise à profit par les directions de MDS pour identifier avec les personnels des équipes APA existantes, et les personnels qui ont une file active de bénéficiaires âgés d'envisager le contenu des missions à venir.

Lancement des recrutements

Ces nouveaux services, dont l'organisation a été présentée au Comité technique du 18 mai 2020, ont été constitués par des recrutements entre juillet et novembre 2020, pour un lancement au 1^{er} janvier 2021.

Ils constituent désormais un service à part entière de chaque MDS et ont pour rôle :

- **L'information d'ordre général** et personnalisée, l'accès aux droits,
- **L'orientation, l'accompagnement et le traitement** des situations complexes,
- **Le travail sur l'inclusion des personnes porteuses de handicap**, des aînées et de leurs aidants.

Pleinement intégrés au fonctionnement de la DGAS, ces services sont notamment inclus dans le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, dans le domaine croisé de la protection de l'enfance et de la parentalité en situation de handicap.



L'égal accès des Seine-et-Marnais aux services

A ces données démographiques s'ajoute le cadrage stratégique du Livre Blanc « Seine-et-Marne 2030, l'Île de France des possibles » qui évoque une politique de l'autonomie territorialisée pour mieux accompagner les personnes âgées, les personnes handicapées, leurs familles et les aidants. En outre, le schéma des solidarités 2019-2024 pose comme principes au fonctionnement des services, les éléments de proximité, d'équilibre sur le territoire et d'égal accès des Seine-et-Marnais aux services.

Pour relever ce défi, l'organisation de l'accueil territorialisé des publics seniors, personnes porteuses de handicap et aidants a été entièrement repensée autour de la redéfinition des missions des PAT (Point Autonomie territorial) et leur transformation en ESMS (Établissements et services médicaux sociaux), la création d'un label de pôle d'autonomie territorial et la création au 1^{er} janvier 2021 de 14 services d'accueil et d'accompagnement des publics âgés, porteurs de handicap et de leurs aidants.

La mise en place de ces services s'est déroulée sur une bonne partie de l'année 2019 et l'ensemble de l'année 2020. Le travail avec les agents a été organisé sur l'ensemble de la période qui court de juillet 2019 à juin 2020, autour de plusieurs temporalités distinctes.



→ Le chantier de dématérialisation

Conformément aux orientations départementales concernant la modernisation de l'administration territoriale, la DGAS s'est lancée depuis 2018 dans un grand projet de transformation numérique concernant la gestion de ses dispositifs dans les champs de l'autonomie, l'enfance, la petite enfance et parentalité, l'insertion professionnelle et l'accueil des usagers.



La création d'une structure projet Système d'information directement rattachée au directeur général adjoint à la solidarité (DGAS), le SPAMS (service projets, applications et métiers du social) a permis de réaliser en 2019 un projet ambitieux nommé « ASE 2.0 » de dématérialisation du dossier de l'enfant.

BILAN DE LA DÉMATÉRIALISATION

L'ACCÈS À L'INFORMATION / LE PARTAGE

Avec la suppression des dossiers papier, tout est dématérialisé à la source, et les échanges par mails sont dorénavant privilégiés avec les partenaires car ils évitent la numérisation et font ainsi gagner du temps.

LA TRAÇABILITÉ

Les outils de workflow (suivi des circuits) permettent de suivre et de visualiser en temps réel l'avancée d'une situation que l'on se trouve au siège, rue Saint-Louis, ou sur le territoire seine-et-marnais.

LA CONTINUITÉ DE SERVICE

Les managers et les utilisateurs peuvent piloter et reprendre les dossiers commencés par d'autres collègues et apporter rapidement une réponse sur ceux-ci.

LE STOCKAGE, LA CONSERVATION ET LA SÉCURISATION DES DOCUMENTS

Tous les dossiers sont numériques et conservés sur des infrastructures du Département qui ont largement été améliorées par les équipes de la DSIN.



PMI 2020

Fort de ce constat, le service projets, applications et métiers du social a pu piloter en lien avec la direction de la protection maternelle et infantile (PMI) et les services PMI des maisons départementales des solidarités (MDS) un chantier nouveau, « PMI 2020 ». Durant cette année et malgré la crise sanitaire, les professionnels ont été accompagnés pour mettre en œuvre la dématérialisation de la PMI. Durant l'été, des MDS pilotes ont pu essayer et s'approprier l'outil avant sa généralisation à la rentrée comme résumé sur la frise chronologique ci-dessous.

Aujourd'hui, la dématérialisation de la PMI poursuit les objectifs de sécurisation des processus. Ce chantier a également ouvert la voie d'une fiabilisation des données qui a permis de mettre fin à la gestion de nombreux fichiers Excel qui étaient maintenus pour suivre l'activité des services. Le développement des QlikView permet de suivre à la fois en temps réel l'activité sur tous les processus, les éventuelles erreurs de saisies qui sortent en anomalie, et de permettre un réel pilotage des files actives. Ce chantier était donc indissociable du travail mené en

parallèle sur la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, dont un des axes est la mise en place d'indicateurs de suivi nombreux et informatisés.

L'année 2020 a également été l'année du lancement de Rendez-vous solidarités, une plateforme qui permet de prendre rendez-vous en MDS, mais aussi celle de Dôme, un espace numérique de travail (ENT) pour l'aide à domicile, qui met en contact les usagers, les services d'aide à domicile, le Conseil départemental et la famille de la personne aidée.



Vers l'appropriation des nouveaux outils de modernisation

Le service projets, applications et métiers du social (SPAMS) a ainsi accompagné tout au long de l'année 2020 les travailleurs sociaux dans l'appropriation des nouveaux outils de modernisation du travail social, mais aussi dans l'adhésion aux projets, à l'aide d'ateliers et d'immersions. Au travers d'un dialogue de gestion essentiel et régulier avec la DSIN, il a coordonné également l'équipement des travailleurs sociaux pour leur faire gagner en efficacité (par exemple avec les doubles écrans) ou en mobilité (avec le déploiement de la téléphonie mobile durant l'année 2020). Les solutions ainsi déployées, qui combinent à la fois un fort accompagnement et les applications Web 2.0, les ordinateurs portables, les smartphones et les bureaux virtuels ont permis à tous les professionnels de la DGAS de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions pendant la difficile période de confinement.

Pour 2021, le chantier qui s'annonce est celui de la dématérialisation du suivi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), avec la dématérialisation de la gestion des aides financières, qui doit préfigurer les prochains chantiers de dématérialisation.



DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DES DÉPLACEMENTS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
(DGAA)

Le développement du territoire seine-et- marnais

La direction générale adjointe de l'aménagement a pu engager et poursuivre, en 2020, les grands projets définis par l'exécutif départemental au bénéfice du développement du territoire seine-et-marnais et du bien-être de ses habitants.

Si les interventions se sont multipliées en faveur du développement durable et, notamment, dans l'accompagnement pour la rénovation énergétique des foyers des particuliers, ainsi que dans le domaine des déplacements avec des investissements massifs en faveur de la mobilité des Seine-et-Marnais, la publication d'un nouveau cahier du Livre Blanc « Projets de Territoires » démontre, à nouveau, l'implication départementale en faveur d'un développement cohérent et équilibré de l'ensemble de son territoire.

Par ailleurs, l'évolution amorcée en 2019 de la politique contractuelle dédiée aux communes et intercommunalités, reflète parfaitement cette volonté de cohérence avec la vie locale, axée sur un plan solidaire et durable.

En outre, dans cette période de croissance démographique forte que connaît aujourd'hui la Seine-et-Marne, la construction et la réhabilitation de collèges favorisant le bien-être et la parfaite prise en charge éducative des enfants du département est incontournable.

→ Méthanisation : soutenir l'activité agricole et l'emploi

TROIS QUESTIONS À...



Emilie Etcheverria
CHEFFE DE L'AGENCE ROUTIÈRE
DÉPARTEMENTALE DE COULOMMIERS,
DIRECTION DES ROUTES



Sophie Kuhn
CHEFFE DU SERVICE EXPERTISE DÉCHETS,
ÉNERGIE, CLIMAT, DIRECTION DE L'EAU, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Quels sont les enjeux de la méthanisation pour le Département ?

S.K. : Les enjeux sont de deux ordres : contribuer à l'autonomie énergétique par la production d'un gaz vert renouvelable et décarboné et de fait lutter contre le changement climatique et soutenir l'activité agricole et l'emploi non seulement en assurant des revenus fixes aux exploitants producteurs de biométhane mais aussi par la création de nouveaux métiers au sein de cette filière.

En quoi consiste la mise en œuvre de la charte Capmétha77 ?

S.K. : La charte Capmétha77, initiée par le Département, fédère et engage 9 partenaires pour couvrir 75 % des besoins résidentiels en gaz d'ici 2030 avec un gaz 100 % renouvelable produit localement et contribuer à une mobilité décarbonée au biogaz naturel véhicule.

E.E. : Nous conseillons les porteurs de projet sur les conditions d'accès, les itinéraires empruntés pour l'approvisionnement des unités de méthanisation puis la livraison des digestats produits. L'objectif est de minimiser l'impact sur le trafic et garantir des conditions de sécurité optimales. Nous avons aussi pour objectif de faire évoluer notre flotte vers des véhicules roulant au biogaz.

Quel y est le rôle du Département ?

E.-E. : Le Département accompagne les projets pour leur insertion au sein des territoires. Il met sa connaissance du territoire et de ses acteurs au service des projets, afin de favoriser leur acceptation locale : appropriation des enjeux locaux, participation aux réunions de concertation, mise en réseau des acteurs.

S.K. : Nous accompagnons les territoires et les porteurs de projets afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux, ce qui passe par le développement de nombreux outils : création d'un guide d'insertion paysagère, d'un webinaire avec la Région Île-de-France qui aura vocation à accompagner la filière, la création d'une exposition itinérante à destination des collégiens, une offre ID77 pour accompagner les territoires dans les processus de dialogue entre les différentes parties prenantes.



DIRECTION
DES ROUTES

DIRECTION
DES TRANSPORTS



DIRECTION DES ROUTES

INVESTISSEMENT

80,59 M€

y compris travaux Tzen2

FONCTIONNEMENT

10,69 M€



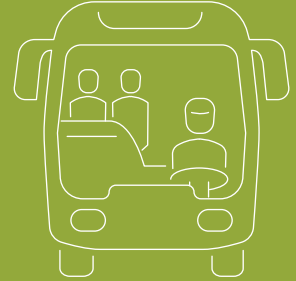
75 403

TRAJETS PAM²

pour

3,9 M€

⁽²⁾ Pour Aider à la Mobilité



241

CIRCUITS SPÉCIAUX
SCOLAIRES

LINÉAIRE
DE COUCHES DE
ROULEMENT RÉALISÉ

298 KM



15 140

CARTES AMÉTHYSTE
DÉLIVRÉES POUR

3,6 M€

pour pour environ

9,6

M€

12 464

ÉLÈVES

(2020/2021)



QUANTITÉ
DE DÉCHETS RAMASSÉS

905 tonnes



14

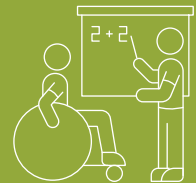
LIGNES SME³ ET CITALIEN
POUR UNE PARTICIPATION

DE **1,9 M€**

+ 2 LIGNES SME

RENFORCÉES (50, 69*)

⁽³⁾ Seine-et-Marne Express
* Sans participation départementale



1 838

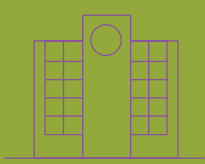
ÉLÈVES EN SITUATION
DE HANDICAP
EN TRANSPORT SCOLAIRE
HANDICAPÉ

pour

9 M€

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE,
DES BÂTIMENTS ET DES COLLÈGES

DIRECTION DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'AGRICULTURE



11,9 M€
POUR LES
BÂTIMENTS DU
DÉPARTEMENT



87,6 M€
POUR LES
COLLÈGES

99,6 M€

4 M€
en fonctionnement

71,6 M€
en investissement



7,9 M€
en investissement

16 M€
en fonctionnement

100
BÂTIMENTS
DÉPARTEMENTAUX

2 187
INTERVENTIONS

travaux
programmés,
travaux
imprévisibles
et urgents

128
COLLÈGES

5 511
INTERVENTIONS

travaux
programmés,
travaux
imprévisibles
et urgents

169
MARCHÉS NOTIFIÉS

SUBVENTIONS ACCORDÉES
DANS LE DOMAINE
DE L'EAU

9,37 M€
assainissement,
rivières et eau potable

113
DOSSIERS
DE SUBVENTION
TRAITÉS



202 KM
DE RIVIÈRES
ENTRETENUES

329
COMMUNES
AU ZÉRO PHYTO

294
EXPERTISES
FAITES SUR
LES RÉSEAUX ET SITES
D'ASSAINISSEMENT



5 726
ÉCHANTILLONS
ont été traités en 2020 par le laboratoire
départemental



ANIMATIONS SUR LES ENS⁽¹⁾
PAR LES ASSOCIATIONS
PARTENAIRES

⁽¹⁾ Espace Naturel Sensible

SOIT **58** SORTIES
ET **939** PARTICIPANTS.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



13
UNITÉS DE
MÉTHANISATION EN
FONCTIONNEMENT



13
EPCI
ENGAGÉES
DANS UNE PTRE

AGRICULTURE
ET ENVIRONNEMENT

Le Département s'est engagé
dans le financement de

23
DOSSIERS
DE CONTRATS MAEC*
SOUSCRITS AU TITRE DE
LA CAMPAGNE 2020-2024

76 660 €

* Mesures agro-environnementales
et climatiques

→ La direction de l'aménagement et du développement des territoires

FOCUS

Département de projets collectifs et durables

Dans le droit fil du Livre Blanc « Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles », un 4^e cahier thématique « Projets de Territoires » a été édité. Ce nouveau cahier dessine une ambition concrète : s'appuyer sur les territoires pour faire de la Seine-et-Marne un département de projets collectifs et durables. L'approche, globale et convergente, est à la hauteur des besoins de ceux qui y vivent et la font vivre au quotidien. Elle bénéficie à l'attractivité et au rayonnement du territoire. Ce document a été produit en cohérence avec la démarche relative à la marque de territoire.



Le Département a lancé l'élaboration d'un **Schéma départemental de l'habitat (SDH)**, document stratégique qui a pour ambition de fixer les orientations prioritaires, avec une déclinaison opérationnelle et territoriale pour les cinq prochaines années. Il s'agit d'apporter les solutions les plus adaptées au territoire, tout en répondant à l'ensemble du parcours résidentiel des Seine-et-Marnais. Cette démarche est menée en partenariat avec Habitat 77 et la DGAS.

L'année 2020 a vu un travail collaboratif fructueux entre la Mission d'Observation des Territoires et l'Observatoire départemental pour l'intégration dans Géoclip des indicateurs utilisés par la direction de l'aménagement et du développement des territoires (DADT) pour les diagnostics territoriaux.

Les partenariats se poursuivent pour l'aménagement et le développement des secteurs stratégiques : signature de la convention de partenariat avec ADP le 4 mars 2020 et travail sur de nouveaux accords de coopération avec le parc Disneyland Paris et Villages Nature.

Le Département poursuit son accompagnement des Contrats d'intérêt national (CIN) de Melun Val-de-Seine et Grand-Paris-Sud et du protocole d'études pour le développement de Villaroches, notamment, en pilotant certaines études de desserte routière.

Dans le cadre d'une étroite collaboration avec la direction des affaires culturelles, la politique contractuelle a évolué pour intégrer les priorités du Schéma de Lecture publique, adopté en juin 2020. Les règlements des Contrat intercommunaux de développement (CID) et des Fonds d'aménagement communal (FAC) ont ainsi été révisés.

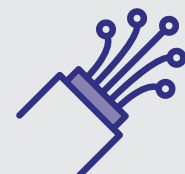
ONT ÉTÉ SIGNÉS EN 2020 :

- **CID** 34 conventions adoptées, soit 10,8 M€ de subventions
- **9 FAC**, soit 4,1 M€ de subventions
- **195 Fonds d'équipement rural (FER)**, soit 4,65 M€ de subventions
- **40 contrats ruraux adoptés**, soit 4,09 M€ de subventions



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Sur un objectif de 308 106 prises à déployer d'ici 2023 et 194 039 prises déployées fin 2020, ce sont environ 50 000 prises qui ont été ouvertes à la commercialisation en 2020 et 35 000 abonnés raccordés par les opérateurs.



→ La direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture

FOCUS

La rénovation énergétique de l'habitat seine-et-marnais : prise en charge du dispositif SARE

La politique départementale en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat engagée depuis 2016 a pris une dimension nouvelle en 2020, avec la prise en main du dispositif SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique), ce qui positionne le Département en tant qu'interlocuteur principal en la matière.

Ce service se traduit par un financement basé sur des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). La durée du programme est de 5 ans, dont 3 ans de financement (5 M€, dont 2,5 millions de CEE, le reste étant apporté par les EPCI, le Département et la Région IDF). Il doit permettre de soutenir le déploiement sur tout le territoire d'un service homogène d'accompagnement des particuliers en direct ou via les copropriétés,

de conseil aux petits locaux tertiaires privés, et de créer une dynamique territoriale autour de la rénovation énergétique.

Le Département de Seine-et-Marne s'est engagé en juin 2020 à tenir le rôle de « porteur associé », pour lequel il doit assurer le déploiement des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE) sur l'ensemble du territoire avec un même niveau de prestations proposées par les EPCI et leur opérateur, transférer les fonds CEE en provenance des « obligés » qui sont Carrefour et Engie pour la Seine-et-Marne auprès des EPCI, rendre compte de l'atteinte des objectifs définis à l'échelon national, et assurer des actions de communication importantes.

Fin 2020, 13 PTRE sont ainsi déployées. L'ensemble de la démarche s'inscrit dans un partenariat incluant :

- Le Département ;
- l'ADIL ;
- le CAUE ;
- l'État ;
- la FFB IDF Est ;
- la Région IDF ;
- l'Adème.

Le renouvellement de l'accréditation du Laboratoire d'Analyses (LDA)

Ce renouvellement avec les extensions demandées a été accordé par le Comité français d'accréditation au LDA, suite à un audit complet en septembre 2020.



La publication du RADD 2020

Le Rapport Annuel du Développement Durable (RADD) 2020 sur les actions 2019, publié en novembre 2020, a été élaboré dans le cadre d'une démarche transversale de la collectivité impulsée par les élus et la direction générale des services.



La publication du SDAEP de secours

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de secours est paru fin 2020. Il devient le 5^e document cadre pour prioriser les actions du Plan Départemental de l'Eau.

INFO +

La valorisation des 10 ENS départementaux ambassadeurs se finalise, avec 6 achevées dont 5 en 2020 et 4 programmées au 1^{er} semestre 2021.

250 personnes ont participé à l'opération du prolongement du crapauduc de l'ENS de la Plaine de Sorques, le 1^{er} octobre dernier permettant ainsi la sauvegarde de milliers d'amphibiens traversant la RD 104.



→ La direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges

FOCUS

L'opération d'extension et de réhabilitation des archives départementales de Dammarie-lès-Lys

Le bâtiment des archives départementales est confronté à une double problématique de sous-dimensionnement des installations de traitement de l'air préjudiciable à la conservation des archives et à une saturation à moyen terme du stockage. Une extension du bâtiment sur son terrain actuel puis une réhabilitation du bâtiment existant s'avèrent ainsi nécessaires.

L'opération concerne :

- les travaux de construction du bâtiment neuf, d'une surface utile de 4 549 m² qui seront réalisés dans un premier temps ;
- la réhabilitation du bâtiment existant, réalisée dans un second temps et en plusieurs phases. Elle est destinée à assurer des conditions de conservation adaptées aux archives dans les magasins, dans les

locaux de travail et de préparation, ainsi que dans les locaux accessibles au public ;

→ l'équipement en rayonnages neufs pour le bâtiment neuf et les modifications des rayonnages existants (démontage, stockage pendant la phase travaux, remontage, réarrangement des tablettes liées aux modifications des conditions de stockage) ;

→ l'entretien et la maintenance des bâtiments actuels et futurs.

Outre le fait de permettre la réalisation des travaux de rénovation de l'existant sans externalisation des archives, la construction de l'extension permettra à terme d'accueillir les archives sur les 40 prochaines années.

Ce projet est réalisé sous forme de marché public global de performance associant

l'exploitation ou la maintenance à la conception et la réalisation afin de remplir des objectifs chiffrés et mesurables de performance.

Le planning

Le programme de l'opération a été approuvé en décembre 2019. Le premier jury de concours pour le choix du titulaire du marché s'est tenu en juillet 2020. Le montant de l'opération est estimé à 30 000 000 €.



La livraison et le démarrage d'opérations majeures

Livraison de l'extension / réhabilitation du collège « Le Grand Parc » à Cesson



Cette opération, livrée en septembre 2020, a concerné le déplacement de la demi-pension, située au 1^{er} étage du bâtiment A, vers le rez-de-chaussée du bâtiment B ainsi que la création de 200 m² de surface pour le nouveau réfectoire. Les salles de cours et de sciences, qui étaient situées au rez-de-chaussée où se trouve la nouvelle demi-pension, ont été déplacées vers le 1^{er} étage du bâtiment A. 11 000 000 € ont été investis pour cette opération.

L'année 2020 a également été marquée par l'approbation des programmes de construction des collèges de Charny et de Moussy-le-Neuf, de la démolition/reconstruction partielle du collège Van Gogh à Emerainville et l'extension / réhabilitation du collège Les Glacis à La Ferté-sous-Jouarre.

Livraison de la rénovation partielle du collège « Les Aulnes » à Combs-la-Ville

Livrée en septembre 2020, la rénovation a concerné la restructuration des champs hygiène / alimentation / service et habitat de la Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) (rénovation complète, changement et adaptation du mobilier), la restructuration lourde du bâtiment B et l'accessibilité de l'ensemble du collège (création d'un ascenseur, reprise des sanitaires, rampes, circulation...).

5 600 000 € ont été investis pour cette opération.



Livraison de l'extension / réhabilitation du collège « Lucien Cézard » à Fontainebleau



Le collège « Lucien Cézard » à Fontainebleau était composé de 3 sites distincts : le site principal accueillant la majeure partie des locaux, un site à proximité recevant la demi-pension et un autre site hébergeant le pôle de polytechnologie. Ce fonctionnement des 3 sites distincts composant le collège présentait des inconvénients au niveau de la gestion des élèves, de leur confort et de leur sécurité. Une extension au collège destinée au regroupement de la demi-pension et du pôle de technologie sur le site principal a donc été réalisée. Cette opération, livrée en décembre 2020, a également concerné la restructuration du collège existant. 16 350 000 € ont été investis pour cette opération.

→ La direction des transports

FOCUS

Tzen 2

En novembre 2020, un 1^{er} secteur de travaux du Tzen 2, qui reliera Lieusaint à Melun, s'est achevé. Ce chantier a permis de créer sur la voie dédiée au Tzen 2, deux de ses futures stations et de réaménager les intersections pour donner la priorité aux bus sur Lieusaint (Carré Sénart) et Savigny-le-Temple (RD 50).

Depuis janvier 2021, la ligne Citalien circule sur cette voie dédiée en concrétisation des travaux réalisés en 2020 : sur le nord de leur parcours, les bus bénéficient des avantages de la future liaison Tzen 2 et ce, jusqu'à sa mise en circulation.

Chiffres clés

→ 9,9 M€ TTC de travaux

→ 2,5 km de plateforme en béton réalisés

→ 170 arbres replantés

» Pour + d'informations, rendez-vous sur la page Facebook ou sur le site tzen2.



Des opérations gérées et financées par le Département

Afin d'aider les familles pour la rentrée scolaire de septembre 2020, la Carte Scol'R des collégiens a été abaissée à 24 € au lieu de 100 €.

Toujours pour l'année scolaire 20/21, la carte Imagin'R des collégiens non boursiers a fait l'objet d'un remboursement de 25 € sur demande des familles, leur laissant ainsi une charge de 75 € au lieu de 100 € (le Département subventionnant déjà 250 € sur le coût régional de 350 €). Pour la rentrée de septembre 21, la subvention totale sera portée directement à 275 €, ne laissant que 75 € à la charge des familles.

Afin de préparer le renouvellement du marché PAM (Pour aider à la mobilité) qui se termine mi-2021, le département, aidé d'un consultant, a travaillé sur un cahier des charges, encore plus exigeant, dans un souci de constante amélioration du service au transport des personnes en situation de handicap. Ce marché a été attribué à un nouveau prestataire et démarrera à compter du 1^{er} juillet 2021.



Le Département a conclu une convention de partenariat avec Île-de-France Mobilités qui pérennise son financement pour les lignes Seine-et-Marne Express et le Transport à la Demande, ainsi que l'apport de son expertise territoriale.

Le service de transport à la demande de Moret-Seine-et-Loing, cofinancé par le Département a été mis en service en février 2020.



Un suivi très attentif par le Département des transports sur le territoire

L'expérimentation de débranchement de la ligne de la Ferté-Milon proposée par Île-de-France Mobilités et la SNCF porte des résultats encourageants, le Département veillant au maintien de la qualité de service pour les voyageurs de la ligne P.

À l'occasion de délibérations prises par Île-de-France Mobilités sur l'exploitation future de la ligne 16, le Département a obtenu l'inscription d'un objectif de 2028 pour le bouclage de cette ligne entre Clichy-Montfermeil et Noisy-Champs via Chelles au lieu de 2030.

Les projets de Transports en commun en site propre (TCSP), cofinancés par le Département, avancent avec : le lancement de la concertation publique pour le TCSP Bords de Marne fin 2020, les études préliminaires du TCSP Esbly-Val d'Europe également achevées et permettront le lancement prochain d'une enquête publique.

→ La direction des routes

FOCUS

Point sur le PlanVélo77

Le 19 juin 2020, le Département de Seine-et-Marne a adopté son PlanVélo77. D'une durée de 10 ans, il comprend 4 axes d'actions :



L'AXE 1

concerne le développement du vélo de tourisme et de loisirs. Le Département a défini un réseau de 7 grands itinéraires cyclables départementaux, afin de constituer un véritable maillage.

L'AXE 2

correspond aux mesures pour soutenir les déplacements du quotidien à vélo. Plus de 100 projets de voies cyclables sont inscrits sur les routes départementales, ainsi que des projets de nouvelles liaisons vers les collèges, et le réaménagement de carrefours et d'ouvrages d'art en faveur des cyclistes et piétons.

L'AXE 3

se concentre sur le renforcement d'échanges entre les acteurs du vélo, la valorisation d'actions innovantes et la connaissance des aménagements cyclables et de leur fréquentation.

L'AXE 4

visé à la promotion de la pratique au sein de l'administration.

Le 1^{er} plan triennal (période 2021 à 2023) adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2020 a fixé les priorités de réalisations concernant le maillage cyclotouristique (réalisation d'environ 75 km) et les actions en faveur du vélo du quotidien (une vingtaine de projets répartis sur l'ensemble du territoire et plus de 30 collèges étudiés) pour un investissement annuel de 2 000 000 € TTC.

Les travaux et aménagements des routes départementales



RD 1065 – Melun

Finalisation des travaux d'aménagement du barreau de liaison entre la RD 636 et la RN 105 pour alléger le trafic de la RD 605.



Liaison Meaux-Roissy

Finalisation des travaux de doublement de la RD 212 au niveau de Mitry-Mory/Compans, deuxième phase des travaux d'aménagement du barreau de liaison entre la RN 2 et la RN 3. La troisième phase sera la réalisation du barreau neuf entre la RD 2012-RN 3, en cour d'études.



RD 619 – Contournement de Guignes

Finalisation des études en concertation avec les élus pour un démarrage des travaux en 2021.



D 934 – Lagny-sur-Marne

Aménagement de 170 mètres d'écrans acoustiques de chaque côté de la route. Ces travaux ont été effectués dans la continuité des travaux d'enrobés phoniques réalisés en 2019, pour limiter l'impact de la route auprès des habitants.



RD 96 – Coubert

Création d'un giratoire afin de sécuriser les accès du futur collège.



Ouvrages d'art

Mise en place de restrictions de circulation sur les ponts franchissant la Marne à Jablines et Trilbardou suite à un diagnostic de l'état de ces ouvrages, rénovation de l'étanchéité des ponts de Montereau (RD 605), remplacement du tablier du pont d'Égigny (RD 95), réfection du pont métallique de Bazoches-lès-Bray (RD 109a), réparation du pont en béton de Lagny-sur-Marne (RD 418), rénovation des deux ponts de Mary-sur-Marne (RD 17).



RD 96 – Recytal

Mise en œuvre d'un projet expérimental de régénération de 2 km de couche de roulement avec un liant végétal à base de résine de résidu de pin sans ajout de bitume, entre les communes de Villeneuve-le-Comte et Coutevroult.



Villeparisis

Aménagement de l'échangeur entre la RD 603 et la RD 84c sur la commune de Villeparisis avec la création d'un nouveau giratoire et des nouvelles bretelles d'entrée et de sortie de la RD 603, la réalisation d'une voie mixte « piétons/cycles », et la création d'une station multimodale de covoiturage.



Écomouton

L'écopâturage est testé pour l'entretien des espaces verts de 6 bassins routiers. Il s'agit d'une solution alternative au fauchage mécanique des espaces végétalisés qui s'inscrit naturellement dans la continuité de la démarche Zéro phyto du Département.

→ Un projet transversal : La construction du collège de Coubert, une analyse du projet impliquant l'ensemble des directions

Les études démographiques ont fait apparaître le besoin d'un nouveau collège pour accueillir les élèves de la commune de Coubert et des communes alentours.

Lors des études de faisabilité de construction de ce collège, toutes les directions de la DGAA ont apporté leurs expertises aux côtés de la direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges (DABC), pilote du projet, en matière notamment de transports, d'urbanisme, de desserte routière, d'archéologie et de réseaux, afin de vérifier la capacité du site à accueillir le collège et les équipements d'accompagnements.

Cet établissement, dont les travaux ont débuté en 2021, est édifié au nord de la ville de Coubert, à proximité de la RD 96 et du centre de Réadaptation de Coubert (UGE CAM) sur une parcelle (un champ agricole) d'une surface d'environ 16 000 m².

Les accès au site

Si la direction des transports (DT) a dimensionné la gare routière et les besoins sur le collège en matière de transports scolaires en fonction de la sectorisation indiquée par la direction de l'éducation, la direction des routes (DR) a étudié quant à elle la faisabilité des accès au site, d'une gare routière, du stationnement pour le dépose-minute. Celle-ci évalue également, en lien avec la DABC et la DT, les emprises nécessaires à communiquer à la collectivité d'accueil en charge de réaliser les équipements annexes.

Pour la construction du collège de Coubert, la réalisation d'un carrefour giratoire s'est avérée nécessaire pour

sécuriser les accès au futur terrain. La direction des routes a également accompagné la commune pour la réalisation du cahier des charges technique dans le cadre du choix du maître d'œuvre pour l'aménagement des abords (création du parvis, la dépose minute, le parking, la gare routière, le carrefour, les cheminements piétons du collège au village).

La direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture a été associée pour sa compétence en matière d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), d'alimentation en eau potable et sur les sujets de biodiversité et de trame verte et bleue.

Politique contractuelle et localisation

La direction de l'aménagement et du développement des territoires (DADT) est intervenue en matière d'urbanisme et de politique contractuelle. Ainsi, elle a étudié la

compatibilité du projet avec le document d'urbanisme en vigueur sur la commune et informé des aides financières accessibles via la politique contractuelle pour accompagner le financement des équipements annexes au collège (équipements sportifs, gare routière, etc.)

D'autres directions du Département ont également été impliquées dans le projet de construction du collège. En amont, la direction de l'Éducation, suite aux études de sectorisation, a décidé de la localisation et de la capacité du collège. Elle a également été partie prenante concernant la conception de la demi-pension (locaux relatifs à l'entretien courant, les locaux ménagers etc.).

Enfin, la direction des sports et de la jeunesse a réalisé un état des lieux des équipements sportifs à proximité du site et définit le besoin en équipements scolaires. La direction des affaires culturelles est susceptible d'intervenir sur les problématiques archéologiques.



DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE
DE **L'ÉDUCATION,
DE L'ATTRACTIVITÉ
ET DES STRATÉGIES
DÉPARTEMENTALES**
(DGAE)

« L'année 2020 ouvre de nouveaux horizons »

Au terme d'une année de travail, ce rapport d'activité rend compte de l'action des agents de la DGAE, engagés, au cœur d'une période essentiellement marquée par la crise sanitaire, pour le développement des dossiers stratégiques au service de l'attractivité et du rayonnement de la Seine-et-Marne comme de l'épanouissement de ses habitants.

Qu'il s'agisse des enjeux de développement sportifs pour inscrire durablement notre Département dans la nouvelle olympiade qui s'ouvre, des enjeux d'aménagement touristique pour affirmer chaque jour un peu plus la destination Seine-et-Marne, ou des initiatives culturelles et patrimoniales créatives pour répondre aux enjeux d'un monde en pleine mutation, l'année 2020 ouvre indiscutablement de nouveaux horizons y compris dans le domaine éducatif avec le lancement du parcours collégiens, le développement affirmé des ressources numériques et les contacts accrus avec le monde universitaire.

Elle aura permis de renforcer un peu plus le lien avec nos territoires, les structures qui les maillent et les acteurs qui l'animent au service d'une même ambition partagée.

→ Un Fonds de développement touristique pour renforcer notre attractivité



TROIS QUESTIONS À...

Guillaume BOULERAND

**CHARGÉ DE MISSION
DOSSIERS STRATÉGIQUES**

En quoi ce dispositif contribue-t-il à renforcer l'offre touristique et l'attractivité du territoire ?

La Seine-et-Marne est la première destination touristique d'Île-de-France après Paris et le secteur du tourisme est l'un des piliers de l'économie départementale.

Le Fonds de développement touristique ambitionne de consolider la position du département sur ce secteur, en cohérence avec les orientations définies dans le Livre blanc « Seine-et-Marne 2030 : l'Île-de-France des possibles » mais aussi, depuis l'été 2020, avec la marque de territoire « Seine-et-Marne, Vivre en Grand ! ».

Au travers d'un appel à projets annuel, le Département soutient les projets d'investissements structurants des acteurs du tourisme qui contribuent à l'amélioration quantitative et qualitative de l'attractivité touristique du territoire en matière d'hébergement touristique, de slow tourisme, de valorisation des produits du terroir et de développement numérique.

En 2020, le Fonds de développement touristique a connu son premier appel à projet. Les acteurs du tourisme ont-ils répondu présents malgré le contexte de crise sanitaire ?

L'appel à projets 2020 a en effet été lancé au mois de février, peu avant le début de la crise sanitaire. Pour autant, 25 projets portés par 15 structures ont été soutenus par le Département suite à la commission permanente du 7 décembre 2020.

Ces projets s'inscrivent dans chacune des thématiques identifiées. Nous pouvons citer par exemple le projet d'hébergements du château de Rosa Bonheur à Thomery, le développement d'itinéraires touristiques de canoë porté par le Comité régional de canoë-kayak, le déploiement de terminaux numériques d'informations touristiques par l'office de tourisme du Pays de Fontainebleau, ou encore la création d'une boutique de produits du terroir au sein d'une ancienne maison éclusière à proximité immédiate de la Scandibérique par la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing.

D'autres dossiers reçus au titre de l'appel à projets 2020 ont nécessité une instruction approfondie et seront validés au 1^{er} semestre 2021.

Quelles sont les perspectives de cet appel à projets dont l'édition 2021 a été ouverte par le Conseil départemental au début du mois de mars ?

Les élus du Département ont souhaité que cet appel à projets transversal puisse s'adapter chaque année à l'évolution des réalités départementales. Pour 2021, le règlement du dispositif a été actualisé en retirant la thématique des itinéraires cyclotouristiques qui était jusqu'alors éligible, compte tenu de l'adoption du PlanVélo77.

DIRECTION
DE L'ÉDUCATION

DIRECTION DES SPORTS
ET DE LA JEUNESSE



8 162

BÉNÉFICIAIRES
DE L'AIDE À LA
RESTAURATION SCOLAIRE
« CANTINÉO 77 »
au 2^e trimestre 2020-2021



55

ÉCOLES MULTISPORTS
DU DÉPARTEMENT
accueillent plus de

8 280

enfants

DE 4 À 12 ANS

entre septembre 2019 et mars 2020



119

**ASSOCIATIONS SPORTIVES
SCOLAIRES**

affiliées à l'UNSS, ce qui représente

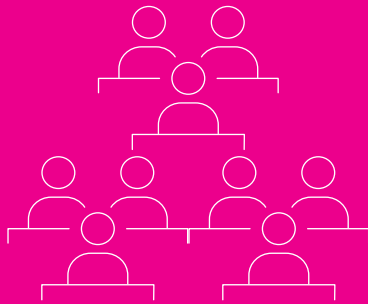
16 905

LICENCIÉS

88

MANIFESTATIONS,
soutien départemental de

136 000 €



73 552

COLLÉGIENS

71 773

sans les SEGPA
(Section d'Enseignement Général
et Professionnel Adapté)

POUR LA RENTRÉE 20/21

**ASSOCIATIONS SPORTIVES
SOUTENUES**

comptant

1 218

SECTIONS SPORTIVES

et représentant plus de

150 000

LICENCIÉS

pour un montant total de plus de

900 000 €

DIRECTION DES ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

283 064

VISITES DU SITE INTERNET
POUR

30 561 579

IMAGES CONSULTÉES

DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES

98

ASSOCIATIONS
ET STRUCTURES
CULTURELLES

ont reçu un fonds de soutien

POUR UN MONTANT
TOTAL DE

492 379 €



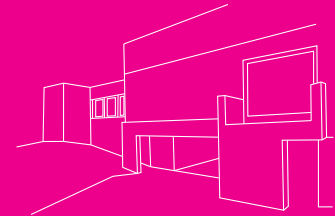
54

STRUCTURES
DE DIFFUSION
SUBVENTIONNÉES,

théâtres, centres culturels,
lieux de diffusion...

POUR UN MONTANT
TOTAL DE

1 609 750 €



3 500

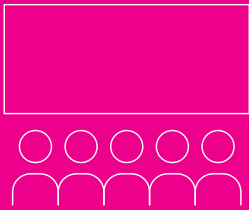
PERSONNES

ont visionné la visite virtuelle du musée
de la Préhistoire sur le site internet

PRÈS DE 3 000

VISITEURS POUR
L'EXPOSITION VIRTUELLE

"Les Sénons",
de mi-juin à fin décembre 2020

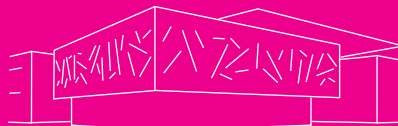


22

CINÉMAS SOUTENUS

AIDE À L'EXPLOITATION
CINÉMATOGRAPHIQUE
pour un montant total de

480 025 €



692

COLLÉGIENS

27

DANS 27
ÉTABLISSEMENTS
ont bénéficié des actions culturelles
proposées (pour la plupart en
distanciel) par la Médiathèque
départementale

→ La direction sport et jeunesse

Bilan des projets initiés en 2020

Le vélo comme axe de dynamique territoriale

Dans le cadre du développement de sa stratégie autour des trois axes « attractivité, sport et déplacements », et dans la continuité de la réalisation de l'Eurovéloroute 3 dite « Scandibérique » et de l'approbation du PlanVélo77 2020-2030, le Département s'est engagé dans la co-organisation ou l'accueil de manifestations liées au cyclisme.

Ainsi, la construction en 2020 du 1^{er} festival du vélo en Île-de-France, « Vélo en grand », à destination du grand public, a trouvé son aboutissement par la signature d'une convention triennale en fin d'année, pour une première édition du 17 au 19 septembre 2021, sur la base de loisirs de Jablines-Annet.

Par ailleurs et en complément, la préparation de l'accueil de compétitions d'envergure s'est intégrée dans une logique de maillage territorial, avec des réflexions autour des Championnats de France sur route de l'Avenir (catégories jeunes), ou encore le Tour de l'Avenir, véritable Tour de France des moins de 23 ans.

Ainsi, les particularités et les atouts de la Seine-et-Marne, valorisés auprès de la société Alpes vélo, organisatrice de l'événement, ont trouvé un écho favorable et permettront d'accueillir une étape traversante nord sud avec arrivée en Seine-et-Marne, puis le départ de l'étape suivante.

La mise en place d'un groupe de travail technique comprenant des experts du monde du cyclisme, le mouvement associatif départemental, les organisateurs, les services départementaux mais également les collectivités locales vont permettre de proposer des itinéraires à la fois attractifs sur le plan sportif mais également pour les spectateurs. Cette première pierre doit permettre d'envisager d'accueillir de nouvelles compétitions d'envergure à l'avenir.



La Seine-et-Marne, terre d'athlétisme

Avec une histoire riche en termes de qualité de formation d'athlètes et de médailles internationales, la Seine-et-Marne dispose d'atouts certains, que sa proximité avec Paris ou la qualité d'équipements récents ont permis de mettre en avant.

La fédération française d'athlétisme est à la recherche d'un lieu différent de l'INSEP (Institut national des sports, de l'expertise et de la performance) pour permettre à ses différentes équipes de France de se préparer et se ressourcer avant les grandes échéances internationales.



Le Département de Seine-et-Marne s'est naturellement porté volontaire pour travailler une convention pluriannuelle permettant d'accueillir ces équipes de France pour leurs préparations finales avant chaque échéance internationale que sont les championnats d'Europe et les championnats du Monde (en salle ou en plein-air), mais aussi les Jeux Olympiques. Malgré la crise sanitaire et l'annulation de certains événements (championnats d'Europe à Paris) ou le report des Jeux Olympiques et paralympiques de Tokyo en 2021, une convention pluriannuelle 2020/2024 a pu être signée en novembre 2020, pour un accueil sur le territoire du Pays de Fontainebleau, en lien avec la Communauté d'agglomération et le Centre national des sports de la défense.

Au-delà de l'accueil des athlètes, des liens seront créés avec le mouvement sportif local et départemental, les collègues du territoire mais aussi les agents départementaux au travers d'actions connexes à venir. Par ailleurs, cette collaboration a ouvert la voie à l'étude de la création d'un meeting avec des athlètes internationaux.

→ La direction des affaires culturelles

La virtualisation de contenus culturels source d'innovation pour l'avenir

Musée de Seine-et-Marne - Voyages en couleur - Mac Orlan et les peintres - une exposition d'intérêt national

Dans le cadre du cinquantenaire de la mort de l'écrivain Pierre Mac Orlan (1882-1970), le musée de la Seine-et-Marne a organisé une exposition d'intérêt national : **Voyages en couleurs – Mac Orlan et les peintres**. Cette exposition a permis d'accueillir une cinquantaine de prêts prestigieux de musées français (musée national d'Art Moderne, musée d'art moderne de la Ville de Paris, musée Carnavalet, musée national du Sport, musées des Beaux-Arts de Nancy et de Quimper, musée départemental Breton, musée Cantini de Marseille etc.) : des œuvres de Toulouse-Lautrec, Grosz, Pascin, Vlaminck, Courbet, Jourdan, faisaient partie de la sélection. En raison de la crise sanitaire, l'exposition n'a été ouverte que six semaines au public sur les quatre mois prévus mais a permis d'accueillir 3 000 visiteurs.

Un catalogue édité par Liénart, une version itinérante sous forme de rolls-up et une exposition virtuelle ont cependant permis de faire vivre cette opération qui a reçu un accueil enthousiaste du public. Cette opération a été rendue possible grâce à un budget exceptionnel de 150 000 € et au travail du réalisateur audiovisuel de l'équipe. En amont, des capsules sur les coulisses du montage de l'exposition ont été diffusées sur la page Facebook du musée. Ces dispositifs virtuels connaissent un grand succès et ont permis d'augmenter et d'élargir le public du musée. Grâce à l'ensemble de l'opération, celui-ci a gagné en notoriété.



Musée de Préhistoire – Mémoire et pérennisation des visites virtuelles

Depuis juin 2020, le musée de Préhistoire d'Île-de-France a initié et développé des visites virtuelles à 360° de ses espaces d'exposition ainsi que des visites guidées à distance.

Les visites virtuelles sont un formidable outil d'archivage des expositions temporaires (muséographie et médias compris) et permettent un accès illimité au musée, qu'il soit ouvert ou non au public. Entre mi-juin et fin décembre 2020, elles ont été visionnées par plus de 3 500 visiteurs différents (hors visites guidées à distance).



→ Visite virtuelle du musée de la Préhistoire.

Les visites guidées à distance, animées en direct par les médiateurs du musée, s'adressent notamment aux établissements scolaires, aux Ehpad, aux groupes du champ social et du handicap mais aussi au grand public. Elles offrent la possibilité d'explorer le musée ou ses expositions sans se déplacer, aux horaires de leur choix. Ces visites à distance ne sont donc plus liées aux horaires d'ouverture du musée et peuvent même intervenir durant sa fermeture exceptionnelle. Entre mi-juin et fin décembre 2020, près de 3 000 visiteurs à distance (groupes et visiteurs individuels confondus) ont profité de ce procédé.



La pérennisation de ces dispositifs en 2021 et dans les années à venir permettra au public d'accéder aux ressources du musée. Indépendamment des contraintes sanitaires, ces nouvelles offres de médiation concourent à augmenter la notoriété du musée et donc sa fréquentation in situ, à toucher de nouveaux publics (géographiquement éloignés ou empêchés de se déplacer) et, enfin, à faire rayonner l'activité culturelle (en particulier les expositions temporaires) du musée hors de sa zone de « chalandise » habituelle et sur une durée plus étendue.

→ La direction des archives départementales

Bilan du projet scientifique et culturel

Un projet scientifique et culturel (PSC) a été élaboré en 2015, dans le but de réinterroger la place des Archives départementales dans le territoire seine-et-marnais et de redéfinir les orientations de la direction vis-à-vis des collections comme du public. Cinq ans après la rédaction de ce document, une réflexion a été engagée dans le but de dresser le bilan des actions réalisées et de définir des axes de travail complémentaires pour les cinq années à venir. Le PSC des Archives départementales s'articule autour de trois orientations.

Répondre aux attentes des publics

Les pratiques de recherche dans les archives ont profondément évolué sous l'effet de la diffusion massive des archives sur internet. La direction des archives départementales (DAD) continue d'améliorer les conditions d'accueil et d'orientation du public en salle de lecture. Elle a renforcé ses politiques de numérisation, dans le but d'accroître le nombre de documents mis à disposition du public et d'améliorer les conditions de consultation. En outre, elle s'est appuyée sur une communication dynamique (site internet et réseaux sociaux), a diversifié son offre culturelle et éducative (événements, cycles de conférences) et renforcé sa présence dans le cadre d'événements organisés par le Département. La DAD pérennisera les efforts engagés, afin de répondre aux attentes de l'ensemble de ses publics. La numérisation de la presse, l'évolution des contenus du site internet et la réflexion sur l'avenir du Mobil' Histoire constitueront des priorités de la direction.



→ La salle de lecture des archives départementales.

Assurer la collecte, la conservation et le traitement du patrimoine écrit

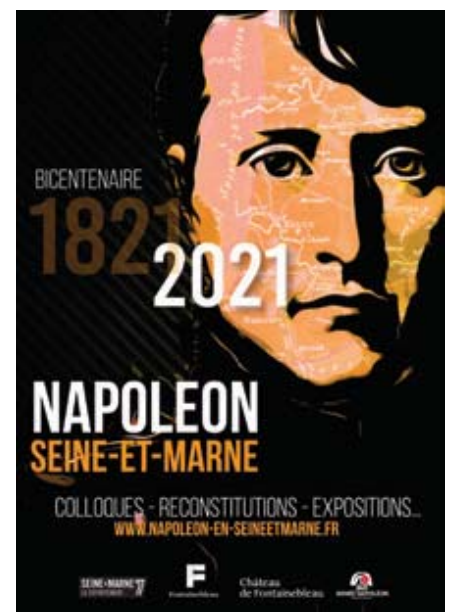
L'activité de collecte s'est poursuivie avec le suivi des réformes administratives et de leur traduction archivistique. Une importante réflexion a été engagée sur la dématérialisation et l'archivage électronique, se traduisant par un recensement des flux dématérialisés. L'enjeu des années à venir sera de doter la collectivité d'un système d'archivage électronique, pour garantir la collecte de données fiables et pérennes. Le traitement de la crise sanitaire survenue en 2015 (développements fongiques) a débouché sur un programme de traitement quinquennal et sur la redéfinition des politiques de conservation préventive. La perspective d'aménagement d'une extension, en 2024, impose d'engager sans attendre un ensemble d'opérations touchant aussi bien la conservation, la collecte que le traitement des fonds.



Ce chantier des collections permettra le transfert des collections dans un nouveau bâtiment avant le démarrage des travaux de rénovation du bâtiment existant. Enfin, d'importantes campagnes de classement, portant notamment sur des fonds d'archives anciennes et modernes, faciliteront l'accès à ces ressources, ainsi que la visibilité de celles-ci à travers les portails de recherche nationaux et européens.

Renforcer la place des archives dans le réseau des organisations administratives, des institutions culturelles et scientifiques

La DAD a favorisé la mise à disposition d'outils méthodologiques et pédagogiques, pour transmettre une culture de recherche et faciliter l'exploitation des fonds (cours de paléographie, offre culturelle à destination des collectivités territoriales, accompagnement des usagers des archives). La DAD a soutenu la dynamique associative, s'appuyant sur différents dispositifs de subvention. Enfin, le Département a inscrit les commémorations départementales au cœur de son projet de territoire et identifié la direction des archives comme un acteur majeur du pilotage des politiques publiques de mémoire (commémorations majeures : 75 ans de la Libération de Seine-et-Marne, bicentenaire de la mort de Napoléon I^{er}).



→ La direction de l'éducation

Parcours collégien : accompagner enseignants et élèves

La réussite de tous les collégiens est une priorité pour le Conseil départemental. Dans cette optique, Le Département a mis en place depuis septembre 2020 sa nouvelle politique éducative, dénommée « Parcours collégien ».



Cette offre a pu se construire grâce au travail de refonte des actions éducatives mené avec le concours de nombreux acteurs de l'éducation, notamment certains collèges (participation de collégiens et de professeurs). Le « Parcours collégien » est un ensemble de dispositifs ayant vocation à accompagner enseignants et élèves pendant le temps scolaire. On y retrouve des actions déjà connues et appréciées, ainsi que de nouvelles propositions. La force de cette offre est d'apporter à la fois des dispositifs clés en mains et laisse aussi une grande place aux initiatives locales.

Le parcours prévoit 4 axes :

- 1 Le collégien de demain : ouverture sur le monde professionnel**
- 2 Le collégien citoyen : ouverture sur son environnement**
- 3 Le collégien épanoui, à l'aise dans son corps**
- 4 Une offre accessible à tous pour tous les territoires**

Pour répondre aux besoins des collégiens et de la communauté éducative, l'année 2020 a été riche en nouveaux dispositifs. Ainsi, certains projets sont en cours d'élaboration : **concours du collège innovant, plateforme de recherche de stages « MyStage77 », résidences d'artistes, de sportifs, de chercheurs et de créateurs d'entreprises innovantes dans les collèges, salle de confiance**. Ils seront déployés au cours de l'année 2021.

D'autres sont déjà opérationnels depuis la rentrée scolaire 2020 : explorateur de métiers, application de formation aux premiers secours, plateforme d'accompagnement scolaire « MyClasse77 ».

Développement des ressources numériques liées au parcours collégien sur l'ENT

À l'ère du digital, il était indispensable de s'adapter aux nouveaux usages et de proposer des dispositifs modernes répondant aux enjeux pédagogiques. En 2020, le Département a ainsi mis en œuvre plusieurs projets numériques :

MyClasse77

Une plateforme d'accompagnement scolaire qui se déploie progressivement depuis septembre 2020. En complément, chaque collège bénéficie d'une dotation de matériels informatiques, qui vient renforcer l'équipement existant. Des formations sont également proposées aux enseignants.



L'Explorateur de métiers

Une plateforme d'aide à la découverte de 500 métiers différents à partir de témoignages vidéo de professionnels autour du métier, des compétences requises, et des opportunités d'évolution. Cet outil est opérationnel depuis septembre 2020.



Salvum

Une plateforme de formation en ligne aux premiers secours qui a été mise à disposition des collèges depuis septembre 2020, afin de permettre aux élèves d'apprendre les gestes qui sauvent.



→ Le développement contractuel des relations avec l'Université Paris-Est Créteil

Depuis plusieurs années, le Département entretient un fructueux partenariat avec l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) au bénéfice d'une stratégie partagée de développement de l'enseignement supérieur et de la formation sur le territoire seine-et-marnais.



Dans le cadre de la convention de partenariat Département / UPEC voté par l'assemblée départementale le 19 juin 2020, le Département a souhaité accompagner l'Université en apportant son soutien à la création d'une **fondation partenariale** réunissant des acteurs privés et publics en qualité de membre fondateur.

L'action de cette fondation partenariale, centrée sur le rayonnement culturel de l'université, sa responsabilité environnementale, sociétale en lien avec le monde socio-économique, la recherche, l'innovation et l'accompagnement de projets de formation novateurs et ambitieux tout en valorisant le rayonnement international de l'université et la mobilité des étudiants, repose sur un ensemble de valeurs que le Département partage et entend soutenir dans le cadre de ce partenariat.

Les membres fondateurs de la **Fondation UPEC** sont :

- l'UPEC (Université Paris-Est Créteil) ;
- AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) ;
- BNPP (Banque Nationale de Paris et Paribas) ;
- THALES ;
- le Conseil départemental de Seine-et-Marne (pour une participation financière de 250 000 €).

Le statut de membre fondateur permettra aux partenaires de :

- prendre part aux orientations stratégiques de la fondation partenariale en faisant partie de son conseil d'administration ;

- d'accéder au réseau des Alumni (Association d'anciens élèves) et à la communauté étudiante et d'experts ;
- de bénéficier d'espaces et forces vives pour l'organisation d'événements (séminaires, think tank, etc.) ;
- de bénéficier d'une visibilité dans leurs communications.

Ce projet structurant, qui s'inscrit dans les thématiques de la convention Département / UPEC, enrichira le fondement de l'action publique du Département en favorisant la rencontre entre acteurs publics et privés et suscitera d'autre part l'émergence d'idées nouvelles tant sur nos manières de travailler que de concevoir nos politiques publiques.

La Fondation UPEC a été officiellement créée en décembre 2020 et les premières actions débiteront à partir de la rentrée universitaire 2021.



→ La Maison familiale rurale du gâtinais, alternative de formation

La Maison familiale rurale du Gâtinais, implantée à Souppes-sur-Loing depuis 1966 dans les locaux d'un ancien hôtel restaurant, était orientée à ses débuts vers les formations agricoles. Elle s'est progressivement dirigée vers des filières de services pour accompagner les évolutions professionnelles du territoire.

La Maison Familiale Rurale (MFR) du Gâtinais forme des jeunes à partir de 14 ans sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et alimentation. Cet établissement représente une alternative pérenne de formation pour des collégiens/lycéens désirant s'orienter sur des formations en alternance, dans le sud de la Seine-et-Marne qui est fragilisé au niveau de l'offre de formation.

Le Département a été sollicité par la MFR du Gâtinais et la fédération Île-de-France des Maisons Familiales Rurales en 2019 pour accompagner l'établissement dans le maintien de son activité de formation professionnelle sur le territoire de Seine-et-Marne.

Des préoccupations communes

Cet accompagnement nécessitait d'intervenir sur **la mise aux normes de l'équipement de sécurité incendie obligatoire à l'ouverture du site y compris sur sa fonction internat et sur la mise à jour de l'équipement informatique à vocation pédagogique.** Soucieux du développement de la Seine-et-Marne et de la qualité de vie des étudiants seine-et-marnais, les projets portés par la MFR du Gâtinais recourent les préoccupations du Département quant à la diversité des formations proposées sur son territoire. Cette cohérence en matière de développement territorial et de qualité d'accueil a conduit le Département à

apporter son soutien à la MFR du Gâtinais pour le maintien de son activité sur le territoire seine-et-marnais par l'octroi d'une subvention d'environ 102 000 € en 2020.



→ Villes et Villages Fleuris



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Depuis 1959, le label « Villes et Villages Fleuris », porté par le Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF), récompense les communes engagées dans une démarche d'amélioration du cadre et de la qualité de vie au travers du fleurissement et de la prise en compte des enjeux écologiques de leur territoire.

Le règlement du CNVVF confère au Conseil départemental la mission d'accompagner les communes seine-et-marnaises dans leur candidature au premier niveau du label « Villes et Villages Fleuris ».

En 2020, le Département a joué son rôle d'interface entre les communes candidates et le Comité régional du tourisme, en charge de l'organisation des visites du jury régional et de l'attribution des trois premiers niveaux du label. Les communes de Nemours, Jouarre et Everly ont ainsi été récompensées par le jury régional qui leur a attribué la première fleur.

L'année 2020 a également permis de construire une nouvelle dynamique d'accompagnement des communes qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique d'attractivité départementale. À cette fin, une offre d'ingénierie a été créée au sein du catalogue d'ID 77 avec pour objectif de soutenir les communes dans l'organisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions sur mesure et conforme aux critères établis par le CNVVF, leur permettant de prétendre à l'obtention du label.

Pour cela, cette offre pilotée par la DGAE s'appuie sur les expertises transversales des services départementaux (DEEA, DAC), des organismes partenaires (CAUE 77, Seine-et-Marne Attractivité, Seine-et-Marne Environnement et Initiatives 77), et s'est enrichie du concours volontaire des professionnels du fleurissement membres du jury départemental « Villes et Villages Fleuris ».

Dès le mois de décembre 2020, deux communes ont bénéficié d'une visite de diagnostic dans la perspective de leur candidature à la première fleur en 2021.

DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE
DE **L'ADMINISTRATION
ET DES RESSOURCES**
(DGAR)

Permettre à l'administration de disposer de services de qualité, innovants et efficaces

Soucieuse d'accompagner efficacement les ambitions de la collectivité, la DGAR contribue à la modernisation de l'administration via le portage de projets structurants et innovants. Fonction ressources, elle a un rôle stratégique à jouer dans la bonne mise en œuvre des politiques publiques et l'anticipation des évolutions institutionnelles et techniques.

Elle a non seulement à cœur d'accompagner les directions métiers dans leurs missions en jouant pleinement son rôle de conseil à leurs côtés, de sécuriser les actes et procédures dans une logique de maîtrise du risque mais aussi d'être force de proposition afin de permettre à l'administration de disposer de services de qualité, innovants et efficaces.

Acteur de la transformation, du dialogue et de la performance, la DGAR s'est particulièrement illustrée en 2020 par ses projets multidimensionnels et novateurs comme la dématérialisation des instances achats.

→ Les commissions d'appel d'offres se font désormais à distance

TROIS QUESTIONS À...



Magaly Kempf,
CHARGÉE DU SYSTÈME D'INFORMATION
ACHAT / DÉMATÉRIALISATION,
DIRECTION DE L'ACHAT PUBLIC (DAP)



Olivier Da Silva Faria,
SOUS-DIRECTEUR URBANISATION
ET SÉCURITÉ DES SYSTÈMES
D'INFORMATION (DSIN)

Comment DSIN et DAP se sont coordonnés pour conduire la démarche de dématérialisation des commissions d'appel d'offres (CAO) ?

M.K. : Impulsée par la direction générale pour permettre la tenue des instances achat malgré la crise sanitaire, la démarche a nécessité d'étudier dans un premier temps les conditions juridiques de leur organisation à distance. Sur le plan opérationnel, la complète dématérialisation des processus et la signature électronique des marchés, mis en œuvre dès 2018, ont été un facteur clé de réussite.

O.S.F. : En effet, c'est sur la base de l'existant et du i-parapheur que la DSIN a étudié plusieurs scénarii tenant compte des contraintes de la crise sanitaire. Un niveau de signature RGS* a été proposé car il permettait aux élus une utilisation à distance depuis leur smartphone ou leur tablette sans équipements supplémentaires. Parallèlement, la DAP a pris l'attache du contrôle de légalité et une démonstration d'usage via Starleaf a été organisée avec le cabinet du Président, pour valider ce choix.

En quoi la dématérialisation des CAO a-t-elle fait évoluer les pratiques ?

O.S.F. : Par ce biais, nos élus deviennent des ambassadeurs de la dématérialisation et sont acteurs à part entière de la transformation numérique.

M.K. : Cette dématérialisation a en effet permis d'accélérer l'utilisation de la signature électronique par les élus, mais aussi d'accroître la maîtrise des outils de dématérialisation par les équipes. Les jurys entrent également dans le périmètre de la dématérialisation.

Pour 2021, quelles sont les prochaines étapes en matière de dématérialisation ?

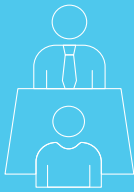
M.K. : Au programme en 2021, la dématérialisation de la programmation des achats et de la mesure de la performance mais aussi la bascule de la GED Marché provisoire vers une GED transverse Alfresco définitive.

O.S.F. : Dans ce cadre, un socle GED transverse sera mis en place avec un connecteur via le i-parapheur. Il hébergera la nouvelle GED marché et permettra une gestion du cycle de vie des documents dématérialisés, et ce, dès leur création. Il facilitera aussi la gestion de l'archivage électronique intermédiaire.

*Référentiel général de sécurité

**DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES**

**DIRECTION
DE L'ACHAT PUBLIC**



228

**RECRUTEMENTS
EXTERNES**
dont 10 réintégrations

126

**MOBILITÉS
INTERNES**
dont **5** nominations
suite à concours

**LES AGENTS
DES COLLÈGES**

50 | **50**
Recrutements externes | Mobilités internes

18
**NOUVEAUX ASSISTANTS
FAMILIAUX**



4 371
**PAIES TRAITÉES
PAR MOIS**



une masse salariale qui s'élève à
185 173 815 €
(hors assistants familiaux)



1 605
ARRÊTÉS RIFSEEP
réalisés au 31 décembre 2020



225
AGENTS
suivis par les conseillers
en évolution professionnelle (CEP)

**MONTANT GLOBAL
DES ACHATS**
232 M€

dont 51 % réalisés auprès de
fournisseurs seine-et-marnais



189
**MARCHÉS
NOTIFIÉS**

52 % | **19 %**
des marchés comportent une clause
environnementale | intègrent une clause
d'insertion sociale (environ 30 000
heures d'insertion)

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE**



210
SINISTRES COLLÈGES

DONT 33 sinistres sur les bâtiments

58 **CONTENTIEUX
HORS DGAS
EN COURS**

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX
ET DE LA SÉCURITÉ

DIRECTION DES SYSTÈMES
D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE

PLATEFORME
TÉLÉPHONIQUE



APPELS
REÇUS

275 180



APPELS
TRAITÉS

114 094

CAPACITÉ SI¹

¹ Système d'Information



2 800
postes informatiques (dont
environ 870 PC portables)



1 200
Wyse connectés à Citrix
en MDS

PÔLE COURRIER



231 212
PLIS COURRIERS
REÇUS

322 727
PLIS ENVOYÉS

SOIT UNE
MOYENNE DE



1 291
plis/jour

74 000 

EMAILS

reçus/envoyés en moyenne
PAR JOUR

dont



2 200
spams reçus



150
mails mis en quarantaine

HOTLINE

1 800

APPELS PAR MOIS EN MOYENNE

(soit près de 90 appels par jour)

DURÉE MOYENNE D'UN APPEL

5
minutes

30



550 VIRUS
INTERCEPTÉS
PAR MOIS

20 DE DONNÉES
TO CONTRÔLÉES/MOIS

5 MILLIONS
DE LIENS INTERNET
BLOQUÉS PAR MOIS

→ La direction des ressources humaines au cœur de la professionnalisation et de la montée en compétence des agents



Rendre les agents pleinement acteurs de leur parcours de formation

C'est ce qu'entend faire le nouveau portail de formation, Neeva, ouvert par la direction des ressources humaines (DRH) en septembre 2020.

L'outil est intuitif et pratique, permettant à chaque agent d'y saisir directement ses demandes, de visualiser les suites qui y sont réservées, et de consulter son historique de formation. La pratique est aussi facilitée pour les responsables hiérarchiques, qui donnent leur avis sur les demandes formulées par leurs collaborateurs, directement dans l'outil.

Par ailleurs, un catalogue rassemblant l'offre de formation au Département est désormais disponible sur Sésame, afin d'accompagner au mieux les agents dans la construction de parcours cohérents. Par une gestion optimisée et transparente, Neeva entend ainsi faciliter l'accès à la formation et valoriser davantage l'offre de formation interne du Département.



Une politique de formation active

Menée par la DRH, elle se traduit également par l'adoption nouvelle d'un plan de formation biennal, décliné en programme de formation annuel. Cette évolution permet non seulement de disposer d'orientations stratégiques et budgétaires pérennes, en lien avec le projet politique, les priorités métiers et les axes transversaux portés par chaque direction générale adjointe mais aussi d'adapter l'offre au plus près des besoins exprimés par les directions et de prioriser les projets en fonction de l'actualité.

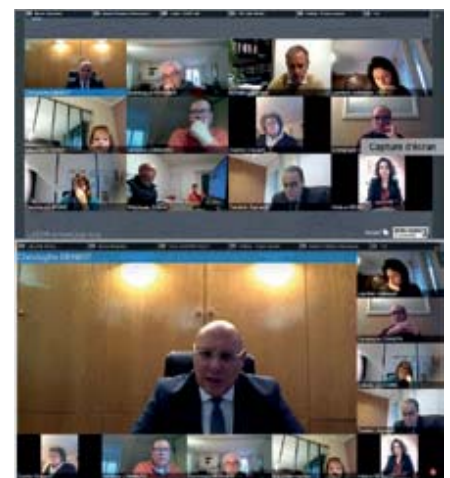


Les ateliers de la mobilité

Organisés par les professionnels de la DRH, les ateliers de la mobilité sont une réponse individualisée et ciblée qui permet aux agents d'acquérir outils, méthodes et bonnes pratiques pour construire leur projet d'évolution professionnelle.

Consolider la culture managériale commune et développer les échanges de pratiques entre encadrants

Telle est l'ambition portée par le dispositif Profession Manager : à l'offre de formation déployée en 2019 sont venus s'ajouter en 2020 les ateliers du management. Réunissant une dizaine de managers autour d'une thématique donnée, les mises en situation proposées offrent à chacun un temps de réflexion sur sa pratique professionnelle et des outils pour être plus efficace dans sa pratique managériale. C'est aussi une formidable occasion de pouvoir se référer à un groupe d'appartenance professionnelle où confiance et entraide sont les maîtres mots.



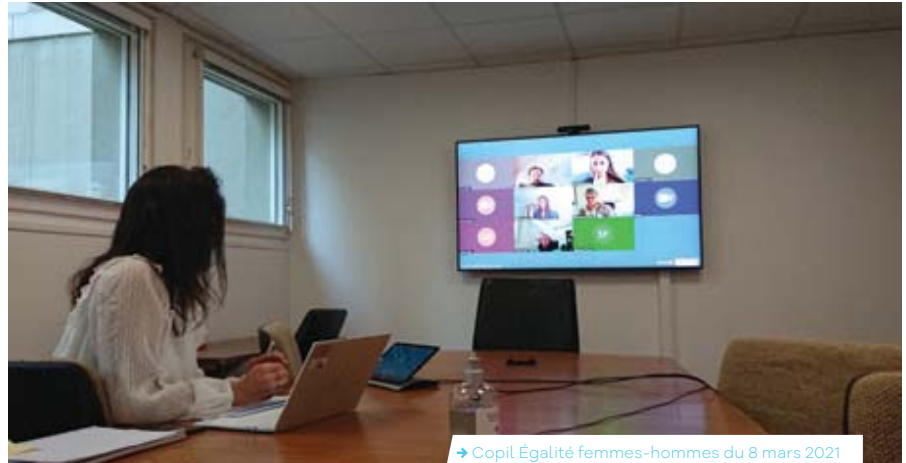
→ La qualité de vie au travail et dialogue social constructif au cœur des préoccupations

2020 a été marquée par un tournant en matière de télétravail

La collectivité a choisi de simplifier et d'élargir le cadre qui préexistait jusqu'alors.

Aussi, depuis novembre, les demandes de télétravail s'inscrivent dans le cadre d'une campagne annuelle. Celle-ci permet aux managers de disposer d'une vision d'ensemble et d'orienter les demandes des agents de manière à garantir le bon fonctionnement des services.

Le nombre de jours télétravaillables est porté à deux par semaine, via un système de jours fixes ou un volume de jours flottants, à l'année. L'objectif est ici d'offrir plus de souplesse et de flexibilité aux directions, en s'adaptant aux réalités du terrain et autres nécessités de service. Par jour télétravaillé, les agents se voient octroyer un titre restaurant et une participation forfaitaire aux coûts liés à la pratique du télétravail.



→ Copil Égalité femmes-hommes du 8 mars 2021

Nouveau document de référence pour la gestion des ressources humaines,

les lignes directrices de gestion devaient être adoptées fin 2020 : le volet carrière l'a été afin de pouvoir disposer d'orientations générales claires en matière d'avancement et de promotions internes.

Témoignage de l'importance accordée à la qualité du dialogue social, un protocole d'exercice des droits syndicaux a été adopté et signé en fin d'année, à l'issue de plusieurs mois d'échanges avec les organisations syndicales, que la DRH s'attache à associer aux projets structurants engagés sur le volet RH.

Le plan égalité professionnelle femmes-hommes

Adopté en décembre 2020, pour une durée de 3 ans, le plan égalité professionnelle femmes-hommes participe de la dynamique engagée afin d'adopter des mesures concrètes en matière d'égalité professionnelle et de traitement des discriminations au sein de la collectivité. Pour chacun des axes de progression identifiés, le plan vient préciser les objectifs à atteindre, propose des indicateurs de suivi et un calendrier de réalisation. La collectivité gagne ainsi en lisibilité et capitalise sur les bonnes pratiques.

2 300
BUREAUX VIRTUELS
ont été déployés

120
APPLICATIONS MÉTIERS
ont été rendues accessibles à distance

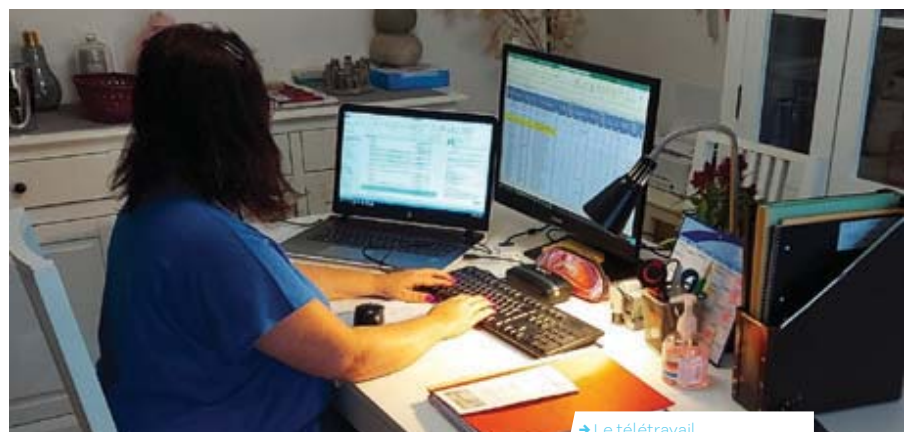
Qui dit télétravail dit déploiement d'outils numériques le permettant. Ainsi, ce ne sont pas moins de 2 300 bureaux virtuels qui ont été déployés, 90 % des applications métiers rendues accessibles à distance et la dotation progressive des télétravailleurs en PC portables.

Enfin, pour accompagner les managers dans les nombreux changements liés au télétravail, de nombreux modules de formation sur le management à distance ont été proposés.

37
SALLES VISIO

installées sur 27 sites départementaux

32 000
NOMBRE D'APPELS/MOIS
en moyenne, VIA STARLEAF



→ Le télétravail

→ La direction des moyens généraux et de la sécurité, au service des clients internes



→ Le Département dispose de 50 véhicules électrique.

Le verdissement de la flotte automobile : un mix énergétique cohérent et maîtrisé

Le Département a anticipé les quotas fixés par la loi d'orientation des mobilités votée en 2019, puisque depuis 2015, il a progressivement renouvelé près de 60 % du parc auto géré par la direction des moyens généraux et de la sécurité (DMGS), en faisant prévaloir le mix énergétique et le verdissement de la flotte.

En 2020, les commandes de véhicules électriques ont représenté 32 % des renouvellements (19 véhicules sur 60) et l'acquisition de 16 nouveaux véhicules a été anticipée sur 2021, portant à 50 le nombre de véhicules électriques sur une flotte de 464 véhicules.

Qui dit véhicules électriques, dit bornes de chargement. Un travail a été engagé avec la direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges (DABC) pour équiper les sites en fonction de ces nouveaux besoins. Au-delà des seuls véhicules électriques, des investissements importants sont prévus sur des véhicules hybrides ou hybrides rechargeables, plus polyvalents et mieux adaptés aux longues distances. La piste des véhicules GNV (gaz naturel pour véhicule) est également explorée.

Une nouvelle offre de service : Mozaïc 77



Accessible depuis novembre 2020, la plateforme Mozaïc 77 modernise le processus de demande d'impressions, de créations, de mise sous pli et de besoins en papeterie. L'enjeu est simple : gagner en transparence, en organisation et en productivité.

Toutes les demandes sont centralisées dans un même outil, là où l'on observait auparavant pas moins de trois points d'entrée et la nécessaire ressaisie des demandes. Les agents ont désormais accès à une véritable boutique en ligne, intuitive, avec un large éventail de choix et un suivi de commande. Cette offre innovante permet aussi de sensibiliser les agents aux coûts de production (prix de revient affiché), dans une logique client/fournisseur assumée.



Les avancées en termes de gestion de la relation à l'utilisateur



En 2020, le projet gestion de la relation à l'utilisateur (GRU) a passé un nouveau cap avec le déploiement de Capdemat sur la plateforme d'accueil téléphonique, mais aussi au sein de la Maison des solidarités de Noisiel et de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH), permettant l'intégration de nouvelles fonctionnalités.

Par ailleurs, le déploiement de la plateforme de prise de rendez-vous en ligne « RDV Solidarités », a permis aux professionnels des maisons des solidarités de fixer plus de 27 000 rendez-vous. L'enjeu pour 2021 est d'augmenter le nombre de créneaux réservés directement par les usagers, qui ne se sont à ce stade que peu appropriés l'outil.



→ Une fonction achats structurée et consolidée

Dans la continuité de la démarche engagée en 2019, la direction de l'achat public (DAP) s'est attachée à finaliser, en 2020, la structuration de la fonction achats.

Le recrutement d'acheteurs spécialisés et de juristes marchés publics s'est poursuivi ainsi que le déploiement de nouveaux outils de pilotage des achats et de consolidation des données.

La direction a ainsi pu impulser et accompagner le développement de bonnes pratiques au sein des directions (à titre d'exemple, 1/4 des marchés a fait l'objet d'une démarche de sourcing), et travailler à la définition de stratégies d'achats performantes et innovantes en adéquation avec les objectifs fixés par la collectivité.

Chacune d'elles a été construite dans un triple objectif de garantie du meilleur rapport qualité/prix, d'encouragement du développement économique, durable et social et de sécurisation juridique des procédures. A ce titre, la DAP accompagne les services dès l'expression de leurs besoins et propose des solutions pensées à l'issue d'une analyse poussée du tissu des fournisseurs.

Par ailleurs, les démarches de mutualisation se sont poursuivies avec d'un côté, la recherche de nouvelles opportunités en lien avec la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) auprès de centrales d'achat comme Resah, et d'un autre, la consolidation de nos

relations avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) avec notamment la création d'un comité de suivi pour fluidifier les relations et cibler sur les achats innovants. La performance économique de notre commande publique n'en est que renforcée et le recours à l'achat durable, en lien avec nos objectifs de politiques publiques, conforté.



→ Jawad Moutawakil, acheteur public.

→ Accompagner les directions dans leur appréhension des questions juridiques

Accompagner et outiller les agents

L'arrivée de nouveaux juristes au service études et contentieux a été l'occasion de repenser les cadres d'intervention, **pour accompagner au mieux les directions opérationnelles dans leur appréhension des questions juridiques.** Cette volonté s'est traduite via la création d'une newsletter, « la Minute SEC », qui donne à lire de manière ludique et vulgarisée l'actualité juridique mais aussi par l'engagement de l'ensemble des juristes dans le parcours de formateurs internes, pour accompagner la montée en compétence des agents.



Renseigner et optimiser l'usage des bâtiments départementaux

Dans un souci de meilleure connaissance de l'occupation des bâtiments départementaux, le service gestion du patrimoine a développé un outil de suivi destiné tout à la fois à en optimiser les usages et à accompagner diverses réflexions menées sur le volet bâtimentaire (identification de bureaux nomades, possibilités de réaménagement d'espaces communs).

→ Une direction des systèmes d'information et du numérique innovante et réactive

En réponse à la crise sanitaire, la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) a fait preuve de réactivité en proposant une offre de service renouvelée et innovante, compte-tenu notamment du recours soudain et massif au télétravail.

Dans le même temps, elle s'est attachée à sécuriser et à consolider l'ensemble des composantes structurantes du système d'information et des applications, et à restaurer une relation de confiance avec les directions métiers tout en relançant une réelle dynamique de projets.



→ L'équipe de la DSIN dans la salle serveur à Savigny-le-Temple.

Consolider une infrastructure fragilisée et vieillissante

Dans la continuité des travaux de sécurisation du système d'information engagés dès 2019, la DSIN s'est employée à **consolider une architecture socle conforme au plan de reprise d'activité.**

Ainsi, les équipes ont travaillé à la répartition d'équipements entre les sites de Savigny-le-Temple et de Melun et sont venues renforcer la desserte des sites en fibre optique. Ces évolutions se sont accompagnées de mutations majeures en matière de sécurisation des accès (remplacement des pare-feux, doublement des équipements de filtrage des e-mails...).

Par ailleurs, les capacités de stockage et de sauvegarde ont été augmentées afin d'accompagner l'explosion de la donnée et la généralisation du nomadisme au sein des directions.



Un effort conséquent de mise à jour des applicatifs métiers

La mise en conformité de nos environnements techniques est un préalable aux montées de versions et créations de nouvelles fonctionnalités dans nos applications métiers, mais aussi, à leur compatibilité avec des systèmes tiers.

Les équipes de la DSIN se sont appliquées à répondre à cet impératif de mise en conformité en travaillant notamment sur la migration de Business Objects (dont la maintenance n'était plus assurée) vers Business Intelligence. Celle-ci a permis de mieux gérer les accès et profils, de sécuriser notre plateforme via l'ajout d'environnements additionnels et de modules de surveillance, mais aussi, d'industrialiser les montées de version de différents logiciels via des univers prédéfinis (Grand Angle, Solis...)

La refonte des sites internet

Forte des conclusions de l'audit de l'écosystème digital de la collectivité, la DSIN s'est engagée dans la création d'une nouvelle plateforme web respectueuse des engagements du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et des usages numériques actuels.

Elle y a accompagné la migration de l'ensemble des sites du Département, des satellites et collectivités associées, tout en travaillant à la réalisation d'une nouvelle charte web. Par ailleurs, une refonte éditoriale du site seine-et-marne.fr a été proposée en lien avec la direction de la communication, ainsi que l'animation de formations pour les webmasters et partenaires.



→ La transformation numérique au service de l'apprentissage pédagogique



→ Équipement des collèges en matériel informatique.

L'espace numérique de travail : un formidable outil pédagogique et collaboratif

Le Département a poursuivi le déploiement de l'Espace numérique de travail (ENT), atteignant le nombre de 118 collèges à la rentrée 2020/2021.

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par la mise en place d'un nouveau marché et la création de modules de vie scolaire intégrés à l'ENT (cahier de texte, emploi du temps, présences et évaluations). Des connecteurs ont été insérés dans le cadre du parcours collégien avec notamment la mise en place d'une plateforme de découverte des métiers et d'une plateforme d'accompagnement scolaire.

Cette dernière, appelée « MyClass 77 », est déployée entre 2020 et 2022, par vague de 23 collèges par an. Dans ce cadre, chaque collège sera équipé de 4 chariots de 16 portables, de 15 ordinateurs pour les CDI (centre de documentation et d'information) et d'un chariot pour la permanence, soit 450 chariots et 8 500 portables sur tout le territoire.

MYCLASSE 77
La plateforme d'accompagnement scolaire

En parallèle, le Département a poursuivi sa contribution au développement de la solution open source « Open ENT » et aux travaux de la communauté dédiée.

La poursuite du déploiement du wifi

On entend par couverture wifi, l'installation de 25 à 40 bornes wifi, permettant d'approvisionner les espaces d'enseignement du collège. En 2020, une démarche dynamique a été portée par les équipes de la DSIN, puisque 46 collèges ont été concernés par le déploiement du wifi, portant à 66, le nombre de collèges équipés. Ce déploiement permettra notamment d'accompagner les nouveaux usages liés à la plateforme d'accompagnement.

Grâce au wifi, les terminaux mobiles sont utilisables partout dans les établissements, sans qu'il soit nécessaire de déplacer le/les chariot(s) contenant les bornes wifi. Ceci participe activement au développement de l'usage des terminaux mobiles, de la robotique et des objets connectés.

66
COLLÈGES
ÉQUIPÉS EN WIFI

Pour accompagner ces nouveaux usages, la DSIN a remplacé les 128 passerelles de sécurité existantes et a augmenté à 100Mb/s la bande passante.

Garantir un système d'information fonctionnel

Pour satisfaire à l'intégrité et à la sécurité du système d'information pédagogique, le Département a engagé la migration de l'ensemble des 19 600 PC installés depuis 2015 sous Windows 7 vers Windows 10. Cette migration permet également d'analyser l'ensemble des logiciels installés sur le parc de chaque collège et de renouveler les machines obsolètes (> 6 ans).

**MAINTENANCE
EFFECTUÉE DANS LES
COLLÈGES**

19 600 
PC

 **4 200**
VIDÉOPROJECTEURS
INTERACTIFS

128 
SERVEURS

 **128**
PASSERELLES
DE SÉCURITÉ

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
CS 50377 | 77010 Melun cedex
01 64 14 77 77 | seine-et-marne.fr     